



# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Communauté française)

Session 2020-2021

---

Commission plénière  
du vendredi 8 janvier 2021

---

## Compte rendu

### Sommaire

---

Pages

#### *RAPPORT « COVID-19 : LES DROITS HUMAINS MIS À L'ÉPREUVE »*

• INTRODUCTION DE MME MAGALI PLOVIE, PRÉSIDENTE .....	2
• PRÉSENTATION DU RAPPORT PAR M. PATRICK CHARLIER, DIRECTEUR D'UNIA.....	2
• ORGANISATION DES TRAVAUX .....	6
• ECHANGE DE VUES	
(Orateurs : Mme Viviane Teitelbaum, Mme Delphine Chabbert, M. Petya Obolensky, Mme Farida Tahar, Mme Véronique Lefrancq, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Barbara Trachte, ministre-présidente et M. Patrick Charlier, directeur d'Unia).....	7
CLÔTURE.....	21

**Présidence de Mme Magali Plovie, présidente**

La commission plénière est ouverte à 14h09.

**RAPPORT « COVID-19 : LES DROITS HUMAINS  
MIS À L'ÉPREUVE »**

**INTRODUCTION DE MME MAGALI PLOVIE, PRÉSIDENTE**

**Mme la présidente.**- Mesdames et Messieurs, je suis très heureuse d'accueillir M. Patrick Charlier, directeur d'Unia, qui nous présentera un rapport extrêmement intéressant sur les droits humains en période de crise sanitaire.

Nous avons décidé, au sein du Bureau élargi du 20 novembre dernier, de consacrer cet après-midi à la discussion de ce rapport et de la présentation qui en sera faite par Unia.

Comme d'habitude, à l'issue de l'exposé, les groupes interviendront les uns après les autres, poseront des questions ou feront part de leurs réflexions. Ensuite, la ministre et la personne auditionnée y répondront.

Le rôle du Parlement est de faire fonctionner nos institutions et notre société, mais aussi de prendre le temps de la réflexion pour tirer des leçons de la crise, pour améliorer notre société et pour mieux se préparer aux crises qui risquent de se présenter à l'avenir, si l'on en croit de nombreux experts.

Ce temps de la réflexion doit cependant se faire avec les institutions, avec les associations, et j'espère très bientôt avec la population également. Cela nous permettra de poursuivre notre tradition de la Commission communautaire française qui est celle de l'ouverture sur la société civile et vers la population. Plusieurs commissions réunies se tiendront dans cet objectif. Aujourd'hui, nous entendrons l'exposé d'Unia et, dans quinze jours, ce sera au tour du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS).

En tant que parlementaires, ce rapport nous semblait très important, car il examine la crise sous l'angle des droits humains. De plus, il concerne particulièrement la Commission communautaire française, puisqu'il se penche sur les personnes fragiles : les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes vivant en collectivité. Il aborde aussi la question de la santé, des limitations de droits, ainsi que les conséquences des mesures adoptées sur la population.

Au-delà de cette analyse, Unia nous présentera également des recommandations, sur lesquelles nous pourrions nous baser pour opérer un suivi, que ce soit dans le cadre de cet hémicycle ou de nos commissions.

Avant de céder la parole à M. Charlier, j'aimerais mettre en exergue certaines phrases contenues dans ce rapport, qui montrent le rôle que nous avons à jouer dans cette situation.

Je cite :

« Les droits collectifs, appelés aussi « droits de la solidarité », dépendent étroitement de l'intervention de l'État. Ils sont et ils font « le commun ». Mais ils ont un coût, le coût financier assuré par l'État pour les mettre en place. Et la situation « d'avant » la Covid était déjà problématique dans

plusieurs secteurs : coupes budgétaires dans le secteur de la santé, enseignement inégalitaire, écoles vétustes ou en nombre insuffisant, discriminations dans l'emploi, etc. ».

« (...) les groupes les plus vulnérables, ceux-là mêmes dont on pourrait espérer qu'ils soient au centre des préoccupations des services publics (...) ont doublement souffert pendant la crise de la Covid. »

« Leur vulnérabilité propre a agi comme révélateur de la vulnérabilité de notre système, notamment sanitaire, résidentiel et scolaire. »

« (La) fonction (des autorités et des institutions) est d'assurer une société égalitaire et inclusive. »

J'ajoute que nous avons déjà reçu plusieurs demandes d'intervention dans ce débat, mais deux groupes politiques ne m'ont pas encore communiqué le nom de leur intervenant. Je les invite à se manifester auprès des services.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT PAR M. PATRICK CHARLIER,  
DIRECTEUR D'UNIA**

**M. Patrick Charlier, directeur d'Unia.**- Je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter notre rapport intitulé « Covid-19 : les droits humains mis à l'épreuve », d'en débattre avec vous, de répondre aux questions et de peut-être trouver ensemble des solutions aux défis que cette crise lance à l'ensemble des acteurs de notre société.

Lorsque la pandémie a frappé la Belgique et que le confinement est entré en vigueur, à la mi-mars, nous avons décidé à notre niveau, comme l'ensemble des institutions, organisations et employeurs, de basculer dans un nouveau mode de travail. Cela a été un défi, mais nous avons immédiatement mis en place un groupe de travail en interne. Dès le début, nous avons senti que les questions soulevées par cette crise toucheraient à nos missions et aux enjeux pour lesquels Unia est compétent. Nous avons aussi organisé une réunion avec nos collègues du Centre fédéral migration Myria et du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Nos organisations sont établies dans les mêmes bâtiments et le but était de pouvoir publier un premier communiqué commun, en appelant à une forme d'attention et de vigilance par rapport à nos mandats respectifs.

Par ailleurs, nous avons eu l'occasion de participer à différents groupes de travail « groupes vulnérables », qui ont été mis en place par les autorités, dont certains continuent leur travail en cette deuxième vague.

Le rapport est le résultat du travail d'une trentaine de collaborateurs d'Unia, sur un total d'une centaine d'employés. Cela montre l'importance de notre mobilisation. Certains collègues y ont même travaillé presque à temps plein.

Nous avons agi à deux niveaux. D'une part, sur le court terme, nous sommes intervenus, publiquement ou non, par des interpellations et des courriers lorsque des problématiques émergeaient et nécessitaient une réaction rapide. Ensuite, nous avons pensé à travailler sur le moyen

terme en produisant ce premier rapport. Dans le courant du premier ou du deuxième trimestre 2021, nous espérons en publier une version actualisée tenant compte de la situation actuelle.

Nous nous sommes appuyés sur quatre sources pour travailler sur cette question.

Tout d'abord, sur les signalements individuels. Recevoir des signalements et traiter des dossiers individuels font partie du cœur de métier d'Unia. Nous travaillons en collaboration étroite avec la société civile, que ce soit le monde du handicap, des minorités ethniques, des organisations LGBTQI+ ou encore des associations qui s'occupent des personnes âgées.

Nous avons également été attentifs à ce qui a été publié dans les médias. Nous avons en effet un droit d'autosaisine. Certains dossiers ont donc été ouverts parce que nous avons eu connaissance de leur existence dans les médias. Enfin, les autorités nous ont régulièrement consultés. Nous avons échangé de nombreux contacts d'initiative ou sur invitation.

L'idée était de se pencher sur la protection et la promotion des droits fondamentaux dans cette période singulière. Pour ce faire, nous avons défini deux axes : les conséquences de la pandémie sur les personnes et l'effet des mesures – leur application ainsi que la communication qui a été mise en place pour faire face à cette crise et prévenir la propagation du virus.

La période d'observation sur les signalements particuliers s'est étalée sur 200 jours : du 1<sup>er</sup> février au 19 août. Le rapport 2.0 couvrira les observations qui ont été faites entre la fin du mois d'août et le début du mois de mars. Pour cette première période d'observation, nous avons reçu 1.846 signalements directement liés au coronavirus ou aux mesures sanitaires. Ce nombre est relativement important. Lors de certains pics, plus de 50 % des signalements reçus relevaient de la Covid-19. Toutefois, en moyenne, 25 % à 30 % des signalements de cette période étaient liés aux effets du virus. À titre de comparaison, nous constatons une augmentation de 30 % des signalements par rapport à la même période en 2019.

D'ordinaire, nous rapportons sur les dossiers. Dans le cas présent, nous nous concentrons vraiment sur les signalements. Il n'y a évidemment pas eu 1.846 dossiers ; certaines problématiques sont collectives.

À titre d'exemple, nous avons reçu entre 50 et 60 signalements lorsque des conseils très appuyés avaient été donnés aux personnes de plus de 65 ans de ne pas recevoir leurs petits-enfants alors que les personnes de moins de 65 ans pouvaient le faire lors de la première phase du déconfinement.

Constater, analyser et proposer, telles sont les trois parties de ce rapport. Un calendrier y fait état de toutes les interventions que nous avons menées à court terme. Nous avons formulé des conseils et des recommandations à flux constant et ce, assez rapidement. Par exemple, lors des premières communications officielles, nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'interprétation en langue des signes. Très vite, nous sommes intervenus auprès du cabinet de la Première ministre afin que cela soit corrigé. L'interprétation en langue des signes est ensuite devenue systématique. Vous trouverez d'autres exemples de nos interventions dans le rapport ou sur notre site internet.

Il importe de souligner que beaucoup de choses ont déjà été faites. Il y a énormément de mobilisation, de solidarité, que ce soit au niveau individuel, collectif et interindividuel, sans oublier les autorités. Mais lorsque les gens sont insatisfaits,

ne comprennent pas et se sentent injustement traités, ils se tournent vers nous.

J'insiste donc sur le fait que nous reconnaissons tous les efforts qui ont été déployés à chaque niveau, en ce compris par les autorités publiques.

Cela étant, l'analyse des signalements indique une difficulté de « faire commun » dans cette situation de pandémie. De manière tout à fait singulière, nous avons commencé à recueillir des signalements le 1<sup>er</sup> février, bien avant que la pandémie ne touche la Belgique. Lorsque le virus s'est développé en Chine, les premiers signalements relevaient d'attitudes ou de discours hostiles à l'égard des personnes d'origine asiatique, qui étaient interpellées ou faisaient l'objet de harcèlement, d'injures voire de discrimination.

L'un des tout premiers signalements qui nous est parvenu concernait un hôtel bruxellois qui avait refusé d'enregistrer un client chinois, alors qu'il n'était pas question d'interdiction à l'époque. Certaines mesures ont été prises à un moment donné, mais en dehors de tout cadre et sans fondement.

Nous avons également constaté que la communication générale avait donné l'image d'un certain modèle social ou sociétal. Ainsi, nos communications relatives au confinement et au télétravail donnaient l'image d'un papa, d'une maman et d'enfants qui habitaient une maison et pouvaient éventuellement aller à l'extérieur. Nous avons alors reçu de nombreux messages de la part de citoyens qui nous disaient que cette communication générale ne correspondait pas à leur mode de vie, à leur réalité. Il s'est révélé difficile de nous adresser à la fois à l'ensemble de la population et à chaque individu pris isolément en tenant compte des situations particulières.

Prenez l'exemple de ces deux homosexuels qui se sont fait assez rudement interpellés par la police parce qu'ils se promenaient, alors qu'ils vivaient en couple. À aucun moment, la police n'a pensé que deux hommes pouvaient vivre sous le même toit et former un foyer. Elle leur a reproché de ne pas respecter les distances imposées, alors qu'il leur était permis de se promener. Ce cas montre à quel point nous avons tendance, face à un péril, à revenir à des fondamentaux, à la norme, au modèle social.

Le deuxième élément que nous avons constaté et qui relève plutôt du discours de haine, c'est la recherche d'un bouc émissaire. Face à un péril ou un danger, dans un moment où les droits et libertés sont restreints, on cherche un responsable. Il s'agit souvent de l'autre. On a commencé par viser les personnes d'origine asiatique, puis certains discours ont accusé les jeunes de ne pas respecter les règles et de transmettre la maladie. D'autres ont pointé les personnes âgées, à l'égard desquelles des discours extrêmement violents ont été tenus. Certains commentaires visaient des communautés religieuses, les musulmans, les pentecôtistes, etc. Quelques signalements touchaient la communauté juive, comme récemment à Anvers. L'on essaie de trouver un responsable à la situation.

J'en viens à l'impact des mesures sur les différents groupes. Certains jeunes éprouvent des difficultés à continuer de suivre un enseignement alors qu'ils doivent partager un ordinateur ou une mauvaise connexion internet au sein de leur famille.

Concernant l'impact des mesures sur les personnes âgées, l'âge ayant été perçu comme un facteur de risque, il y a eu toute une série de communications et de mesures à leur égard.

Nous avons aussi constaté beaucoup de signalements relatifs à la non-prise en considération des personnes en situation de handicap. Par exemple, sur la question du port

du masque, certaines personnes ne peuvent pas, en raison de leur handicap, porter le masque, voire dans certains cas la visière. Aujourd'hui, toutes les réglementations qui imposent le port du masque prévoient cette exception pour les personnes en situation de handicap. Or, ce n'était pas le cas au début, dans les réglementations communales, provinciales, régionales et même fédérales. Les organisations consultatives de personnes handicapées ont dû dès lors insister pour que cette exception figure dans toutes les réglementations.

Cependant, cette règle n'est pas encore connue. En début de semaine, j'ai signé des courriers pour des personnes qui se voient refuser l'accès aux magasins alors qu'elles ont une attestation qui les dispense du port du masque. Nous sommes donc intervenus à cet égard, à la fois auprès de Comeos mais aussi des services de sécurité qui organisent ce contrôle, tels que G4S.

Par ailleurs, j'ajouterai une réflexion plus générale en termes de droits humains et d'État de droit. Vous avez cité le rapport en disant qu'il est question de personnes vulnérables. Or, ce ne sont pas les personnes qui sont vulnérables, mais notre société, à travers les personnes qui la composent.

Ensuite, nous nous sommes interrogés sur les principes de légalité et de proportionnalité. Certes, des restrictions sont légitimes. Lutter contre la pandémie est un objectif légitime qui permet de limiter les droits. La liberté d'aller et venir, de vivre en famille de manière élargie, par exemple, sont des droits fondamentaux. Une interdiction de sortie entre telle et telle heure est une mesure extrêmement lourde.

Enfin, les instruments juridiques qui ont été utilisés ont-ils toujours été les meilleurs ? Parfois, les mesures ont été prises par arrêté royal ou par arrêté ministériel alors qu'une loi était peut-être plus appropriée.

Des mesures générales étaient-elles toujours justifiées ? Ne pouvait-on prendre des mesures plus pointues ?

En guise d'illustration, je peux vous montrer quelques témoignages. Certains se réjouissent du nombre de morts enregistré dans les maisons de repos – des commentaires de ce genre ont circulé sur les réseaux sociaux. D'autres témoignages font état des difficultés pour se concentrer sur ses études quand on vit en famille dans un logement étroit ou surpeuplé, ou encore d'avoir accès à des ordinateurs, des tablettes, à l'internet.

L'origine du virus a suscité un racisme anti-asiatique. Ensuite, les manifestations de solidarité qui ont suivi la mort du jeune Adil ont également entraîné des réactions racistes telles que « jeter toute cette racaille dans la fosse commune ». Les demandeurs d'asile ont aussi été visés : un bourgmestre de la côte, par exemple, a refusé que les élèves venant d'un centre pour réfugiés continuent à fréquenter l'école de sa commune. Il estimait qu'ils constituaient un facteur de dissémination du virus.

D'autres commentaires vont jusqu'à appeler au meurtre.

En outre, même si ce fut heureusement de courte durée, le personnel soignant lui-même a été visé. Nous avons été amenés à réagir très rapidement contre ce phénomène très interpellant. Vous vous souvenez peut-être de ces colocataires qui, du jour au lendemain, se sont vus stigmatisés voire exclus de leur logement, alors qu'ils accomplissaient une tâche essentielle en première ligne. Pour ce genre de cas, nous sommes également intervenus auprès du Syndicat national des propriétaires et copropriétaires (SNPC) afin qu'il fasse passer, parmi ses membres, un message selon lequel ce type d'attitude, basé notamment sur l'état de santé, était discriminatoire et

problématique. Le syndicat a bien relayé nos recommandations.

Nous avons aussi recueilli un témoignage lié au handicap relatant la grande détresse des personnes accueillies en institution. Devaient-elles y demeurer sans plus avoir de contacts avec leur famille ou fallait-il au contraire qu'elles rentrent chez elles sans pouvoir alors bénéficier du soutien, de l'accompagnement et des soins offerts par les institutions ? Ces situations étaient très difficiles, qu'il s'agisse de patients hébergés à titre permanent ou accueillis en ambulatoire. Deux options se présentaient : couper les relations avec la famille ou reporter sur celle-ci tout le poids de l'accompagnement.

Une attention particulière doit être portée aux questions liées à l'âge, puisque 331 des 1.846 signalements concernent des personnes de plus de 65 ans. Nous nous sommes rendu compte que l'âge de 65 ans était considéré comme un seuil, comme si la personne devenait à risque du jour au lendemain. La fixation de cet âge avait un côté arbitraire. C'est facile à communiquer, mais pas simple à vivre pour les personnes concernées.

L'interdiction portait sur le fait de pouvoir recevoir ou pas ses petits-enfants. Des personnes de 65 ans ont rétorqué qu'elles étaient responsables de leur santé et se sont dites choquées de ce paternalisme leur dictant ce qu'elles pouvaient faire ou pas, comme si elles n'étaient plus aptes à prendre des décisions pour elles-mêmes.

De plus, le bénévolat est très développé en Belgique, ce qui permet à de nombreuses personnes retraitées de rester actives, au bénéfice d'une série de secteurs comme les hôpitaux et les institutions de soins, mais aussi les organisations qui s'occupent d'alphabétisation, les écoles de devoirs, etc. Les bénévoles de plus de 65 ans se sont vus privés de leurs activités.

Une ambiguïté régnait également autour de la communication, entre les règles et les interdictions, ce qui était autorisé ou pas, d'une part, et le site où figurait la foire aux questions, d'autre part. Des conseils donnés sur ce dernier étaient perçus comme des interdictions ou des prescrits, qui n'apparaissaient pourtant pas dans les textes.

Les contentieux concernant les personnes âgées étaient de différents types, avant l'épidémie de Covid-19 : discrimination à l'emploi, refus de service bancaire en raison d'une fracture numérique, de la fermeture massive d'agences et de la diminution des distributeurs de billets, refus de location de véhicule, etc. Pendant la crise de la Covid-19, ils ont glissé sur le terrain du volontariat. Quelqu'un travaillant au-delà de 65 ans ne pouvait pas bénéficier du chômage temporaire : il perdait son emploi. Depuis, la réglementation a changé et ces personnes sont désormais couvertes par le chômage temporaire.

Il y a également eu beaucoup de questions portant sur la non-acceptation des paiements en liquide, qui touche tant les personnes âgées que les personnes en situation de handicap. Certaines personnes ne peuvent avoir de carte bancaire et, faute de liquide, elles ne pouvaient plus aller faire leurs courses car certains magasins n'autorisaient plus que le paiement électronique, pour des raisons sanitaires.

Il y a, en effet, toutes les questions portant sur la mortalité et la maltraitance dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins. À la suite de témoignages, nous sommes en train de mener une enquête spécifique à cet égard. J'enoncerai des pistes de solutions dans la partie consacrée aux recommandations.

Au-delà des 1.846 signalements et des dossiers, nous avons essayé de voir quelles étaient les données

administratives et quantitatives qui permettaient de mesurer l'impact sur certains groupes. Des données existent pour les personnes âgées et les personnes vivant en institution. En revanche, la Belgique est peu performante pour ce qui est de la production de données – et la capacité d'en mesurer l'impact – tant sur les aspects socio-économiques que sur l'origine ethnique ou le passé migratoire des personnes contaminées et décédées.

Ce constat est quelque peu étonnant. Nous savons que la Belgique a du mal à respecter ses obligations de rapportage au titre de certaines directives européennes, mais même la France – qui se dit pourtant hostile aux statistiques ethniques – est parvenue à produire des données sur l'impact du coronavirus sur les individus, en fonction de leur origine. Nous avons cherché des chiffres fiables en Belgique mais n'en avons pas trouvés jusqu'à présent. Telle est l'une des difficultés auxquelles nous avons été confrontés, difficulté qui a d'ailleurs fait l'objet d'une recommandation.

Certains d'entre vous ont peut-être eu l'occasion de participer hier au webinaire consacré à la présentation de la quatrième édition du « Monitoring socio-économique », qui est un instantané de la position des membres de la population âgés de 18 à 64 ans sur le marché de l'emploi, en fonction de leur origine ethnique ou de celle de leurs parents. Une méthodologie a été élaborée à cet égard avec le Service public fédéral (SPF) Emploi. Ces chiffres nous montrent que, dans certains secteurs, plusieurs catégories sont surreprésentées.

Les femmes sont, par exemple, surreprésentées dans les secteurs de première ligne : les soins de santé, l'action sociale, les grandes surfaces – c'est-à-dire tous les secteurs qui ont continué à travailler. Elles ont donc davantage senti les répercussions de la crise, puisqu'elles ont été proportionnellement plus mobilisées.

Les personnes étrangères aussi sont concernées : une des catégories du monitoring s'intitule « personnes d'origine non UE ». Or, ces personnes travaillent dans l'action sociale. On voit bien la stratification de notre marché de l'emploi : dans les secteurs tels que les grandes surfaces, le commerce de détail, le nettoyage, les livraisons, les transports en commun, ce sont principalement des personnes d'origine étrangère qui travaillent. Ces secteurs étant demeurés globalement actifs, ces personnes ont été particulièrement touchées. On constate que les femmes d'origine étrangère hors UE sont proportionnellement surreprésentées dans les activités médico-sociales avec hébergement. Ce sont des terminologies administratives basées sur les codes Nace.

Au niveau des secteurs qui subissent encore des conséquences aujourd'hui, l'HORECA, les arts et loisirs et le commerce de détail non alimentaire sont durement touchés. Dans ces secteurs, 16 % des travailleurs appartiennent à la catégorie des moins de 25 ans, alors que ceux-ci ne représentent que 8 % de l'ensemble des secteurs. On voit donc qu'il y a un impact direct sur les jeunes. C'est la fin des petits boulots, notamment des jobs d'étudiants.

Vous verrez dans le rapport que l'on cite les répercussions sur la qualité de vie, le logement, la fracture numérique et l'enseignement. Ce dernier représente un volet particulièrement important. Bien que d'autres se soient également mobilisés à ce sujet, nous sommes intervenus auprès des acteurs de l'enseignement, notamment à l'occasion des délibérations du mois de juin. Le baromètre de l'enseignement que nous avons publié en 2018 montre que le conseil de classe est un environnement dans lequel il existe une forme de relégation, qui se fait en fonction de l'origine, du genre ou du statut socio-économique. Cette année, le conseil de classe avait un rôle plus important

puisque les évaluations des deux derniers trimestres de l'année scolaire n'ont pas pu avoir lieu.

Prendre des décisions encore plus orientées est un mécanisme qui se produit de manière inconsciente. Il n'y a pas de stratégie ou de volonté de discriminer, mais il s'agit de mécanismes collectifs, dans lesquels certaines représentations déterminent ce qui est bon pour une personne, en fonction de critères qui n'ont rien à voir avec les qualités de l'élève en question, mais qui portent plutôt sur des caractéristiques de genre, de statut socio-économique ou d'origine.

Nos recommandations s'adressent à plusieurs acteurs.

Nous appelons les Gouvernements et les Parlements à réfléchir aux mesures prises et à garder à l'esprit le triptyque suivant : les droits fondamentaux recouvrent les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité.

En ce qui concerne la légalité, nous savons que plusieurs recours ont été introduits au Conseil d'État. À quelques exceptions près, cette juridiction a entériné ou accepté les mesures. Ces procédures ont été traitées dans l'urgence, peut-être que l'on y trouvera à redire sur le fond.

Si la lutte contre la pandémie est une justification pour limiter les droits, il subsiste la question de la proportionnalité. Les mesures sont-elles suffisamment proportionnées et équilibrées dans leur nature, dans le temps et dans l'espace ?

La deuxième recommandation consiste à soutenir, dans l'urgence mais aussi structurellement, les secteurs qui sont en première ligne et en difficulté. Il ne s'agit pas d'apporter uniquement un soutien ponctuel, mais de réfléchir à l'avenir. Dans la vie après la Covid-19, nous nous sommes rendu compte que les secteurs de la santé, de l'enseignement, de l'aide aux personnes, de l'hébergement des personnes âgées, etc., jouaient un rôle crucial dans notre société. Or, ils n'ont pas toujours été valorisés à leur juste mesure. S'il y a bien une leçon à tirer de cette crise, c'est celle-là.

J'en arrive aux recommandations adressées aux gouvernements. Lorsque des décisions sont prises, il faut penser non seulement à des mesures générales, mais aussi à leurs effets sur certains groupes spécifiques. En avril et en mai 2020, nous n'avions pas pris le temps nécessaire pour mener cette réflexion, mais c'était compréhensible vu l'urgence dans laquelle nous nous trouvions. Aujourd'hui, nous avons plus de temps et de recul pour réfléchir aux conséquences et penser aux personnes qui se trouvent dans des situations plus fragiles ou des situations d'exclusion.

Nous ne disposons pas de données suffisantes pour mesurer l'effet de la crise. On dit toujours que mesurer, c'est savoir. Si on ne sait pas mesurer, on ne sait pas forcément mettre en place les politiques les plus pertinentes.

Nous avons également insisté sur le soutien à apporter au personnel soignant. Il est important de veiller à ce que celui-ci ne soit pas victime de discriminations. Aujourd'hui, nous recevons moins de signalements de ce type, mais la situation était très tendue en avril 2020. Nous avons même dû mener une analyse juridique sur des discriminations liées à l'état de santé et signaler certains comportements non autorisés. Nous n'avons pas dû aller en justice, car des solutions ont été trouvées, mais nous aurions pu le faire pour certains cas.

Nous avons également formulé une nouvelle recommandation, que nous avons longtemps hésité à émettre par le passé. Mais cette crise nous a montré qu'il

était important de soutenir la création d'une Convention des Nations unies sur le droit des personnes âgées. Une audition a eu lieu au Parlement fédéral sur ce projet de convention qui sommeille au niveau des Nations unies depuis plusieurs années, tout comme la convention sur les droits des personnes handicapées. La question de l'utilité de cette convention supplémentaire s'est posée : ne risquait-on pas de cloisonner les jeunes, les enfants, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, etc., avec un trop grand nombre de textes différents ?

Encore une fois, à l'instar de la Convention sur le droit des personnes handicapées, il n'est pas question de reconnaître de nouveaux droits, mais simplement de traduire les droits existants dans une réalité particulière. Nous avons estimé que la crise de la Covid-19 démontrait la nécessité d'une telle convention. Aujourd'hui, nous avons franchi le pas et nous plaidons pour que la Belgique soutienne l'idée d'une convention relative aux droits des personnes âgées.

Au niveau de l'Union européenne, une directive est également dans les cartons depuis plus de dix ans concernant l'interdiction de la discrimination. Il semble difficile de la faire adopter. Indépendamment de l'emploi, celle-ci a pour but de faire interdire la discrimination dans le secteur des biens et services sur la base de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle et des convictions religieuses et philosophiques. Ce texte n'aurait pas d'incidence directe sur la Belgique parce que nos législations – lois fédérales, décrets et ordonnances – prévoient déjà l'interdiction de la discrimination dans ce secteur.

Si cette directive était adoptée, elle permettrait néanmoins de faire poser une question préjudicielle à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) au Luxembourg. Sachez que nous avons obtenu aujourd'hui une décision de justice concernant un refus de biens et services d'une asbl anversoise. Celle-ci refusait en effet de l'aide alimentaire aux femmes portant un foulard. Cette décision reconnaît la discrimination. Si le dossier évolue et qu'un recours en appel ou en cassation est introduit, nous n'aurons pas la possibilité de faire poser une question préjudicielle à la CJUE. En revanche, si pareil cas s'était présenté dans le secteur de l'emploi, cela aurait été possible. Nous demandons donc que la Belgique se positionne en faveur de l'adoption de cette directive.

Nous recommandons, par ailleurs, aux autorités publiques régionales, communautaires, provinciales et communales de prendre des mesures accessibles, compréhensibles et prévisibles. Nous constatons, à travers les signalements reçus, que les gens ne savaient plus ce qui était autorisé ou pas. La difficulté est alors de savoir, lors d'un contrôle, s'ils sont ou non de bonne foi. L'application concrète des règles est parfois perçue comme discriminatoire, parce que certains sont plus contrôlés ou font des choses qui sont reprochées à d'autres. Les mesures doivent être claires, tant pour la population que pour ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre et de les faire respecter.

Le soutien aux corps intermédiaires est également évoqué dans le cadre de la communication. La circulation des informations tire parti des canaux existants des organisations et associations. Il ne faut pas se limiter à une communication générale dans les médias, mais activer aussi ces canaux pour atteindre des groupes particuliers.

Cela touche au point suivant, à savoir la communication ciblée et ventilée. L'équilibre est difficile. À un certain moment, le bourgmestre de Liège, Willy Demeyer, a envoyé un courrier particulier aux communautés africaines de sa ville, car il avait reçu des informations selon lesquelles les

personnes d'origine africaine étaient surreprésentées dans les hôpitaux. Il avait été soupçonné de racisme. Quel est le bon équilibre à trouver pour toucher des groupes plus susceptibles d'être victimes, cela sans être accusé de les stigmatiser ?

C'est un équilibre difficile à trouver, parce que certaines personnes ne se sentent pas visées par une communication générale, et parce qu'il faut pouvoir atteindre certains groupes qui, pour une raison ou une autre, ont une plus grande prévalence à un moment donné.

Nous n'avons pas perçu la communication de Willy Demeyer comme problématique. Elle était justifiée mais n'aurait pas dû être rendue publique. Il y avait d'autres moyens de s'adresser aux communautés visées, dans les environs de Liège.

L'avant-dernière recommandation que nous avons formulée aux autorités publiques fédérales, régionales, communautaires, provinciales et communales consiste à faire appliquer l'obligation d'aménagements raisonnables pour les personnes en situation de handicap. Ce point reste problématique aujourd'hui, compte tenu de la règle qui veut que les achats se fassent seul. Certaines personnes en situation de handicap doivent soit être accompagnées, soit renoncer à faire leurs courses. Cela limite leurs droits et les condamne à rester enfermées, ce qui constitue une forme de double enfermement. Chacun a le droit à un minimum d'activité sociale.

En outre, il s'agit de communiquer dans un format accessible : un langage clair, facile à lire et à comprendre, en langue des signes et, pour certaines communications, dans d'autres langues que le français et le néerlandais, afin de toucher un maximum de personnes.

Les dernières recommandations visent presque l'ensemble de la société, à la fois les autorités publiques, les écoles, la justice, les employeurs, les administrations ou les partenaires sociaux.

Il s'agit, premièrement, de lutter contre toute forme de stigmatisation ou de discrimination, d'avoir un positionnement très clair à ce sujet – cela s'applique à cette période de crise de la Covid-19, mais aussi en général –, sans complaisance aucune quant à des discours à caractère haineux, un soi-disant humour, etc. La responsabilité des directions d'école, des chefs de corps de la police ou des employeurs est importante, car le fait ne pas admettre ces propos ruisselle vers les personnes qui sont sous leur autorité.

Et pour les services de police et de gardiennage privés, nous recommandons de contrôler l'application uniforme et non discriminatoire des mesures visant à maîtriser la pandémie. Des témoignages nous parviennent où ce sont uniquement des personnes d'origine étrangère ou avec une couleur de peau différente qui ont été visées.

Ceci clôt ma présentation du rapport, qui peut d'ailleurs être consulté sur internet. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la présidente.**- Je vous remercie, votre présentation était extrêmement intéressante.

*(Applaudissements)*

#### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

**Mme la présidente.**- Je rappelle brièvement la façon de procéder pour l'échange de vues. Chaque groupe politique a eu la possibilité de mandater deux orateurs et disposera d'un temps de parole de quinze minutes.

Les députés qui siègent en qualité d'indépendants et qui veulent intervenir disposeront, quant à eux, de cinq minutes.

Le Gouvernement disposera d'un temps de parole de quinze minutes pour son intervention. Je céderai ensuite à nouveau la parole à M. Patrick Charlier pour lui permettre de répondre aux questions.

Les orateurs disposeront d'un temps de parole de cinq minutes pour leur réplique. Le mot de la fin sera réservé à M. Patrick Charlier, pour sa conclusion.

#### ÉCHANGE DE VUES

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).** - Au nom de mon groupe, je remercie M. Charlier et toute son équipe pour la rédaction de ce rapport et pour sa vigilance quant au respect des droits humains et aux discriminations qui, loin de s'être estompées durant cette crise, y ont au contraire trouvé de nouvelles formes d'expression.

Je reviendrai sur les divers aspects mis en exergue dans cette présentation qui, avant tout, est là pour nous montrer que les droits conquis de haute lutte ne doivent jamais être considérés comme acquis. Il est essentiel de veiller à ce qu'ils continuent à être respectés, même et surtout en temps de crise.

Je tiens aussi à rappeler le formidable élan de solidarité dont nous avons été témoins pendant cette crise d'une ampleur inédite. Tous niveaux et même tous pays confondus, les pouvoirs publics ont dû y réagir en temps réel. Les responsables politiques ont prouvé le mouvement en marchant, car personne, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, n'avait connu de crise d'une telle importance.

Votre rapport commence par poser le constat selon lequel les groupes les plus vulnérables – personnes en situation de handicap ou en maison de repos, jeunes des quartiers les plus densément peuplés, enfants, etc. – ont doublement souffert pendant cette crise sanitaire. De fait, celle-ci a aggravé un contexte déjà fragile – handicap, situation socio-économique précaire, hébergement en institution – avec un effet de loupe sur la disparition d'aménagements spécifiques, la carence de personnels, la difficulté du confinement dans une chambre, etc. Le manque d'outils pour conserver un lien social ou se scolariser a encore accentué cette fragilité.

Par ailleurs, la dernière partie de votre rapport explique que ce sont justement ces personnes fragilisées qui ont été le plus touchées par la maladie.

À travers nos expériences individuelles et collectives et à travers les différentes commissions relatives à la Covid-19 auxquelles nous avons participé, nous avons pris connaissance des difficultés rencontrées par la population, entre autres celles que votre rapport évoque, mais aussi celles du personnel soignant, celles du secteur de la santé mentale liées au manque de contacts, à l'isolement, au manque d'espaces collectifs, celles de la parentalité en télétravail, celles de l'accessibilité aux droits et bien d'autres.

Or, le lien social est l'un des déterminants de la santé psychique. La rupture de cet équilibre expose un certain nombre de personnes à un décrochage social aux lourdes conséquences sur le plan de la santé mentale et physique.

Les chiffres de la pauvreté en Région bruxelloise sont de plus en plus inquiétants, et la crise a fortement augmenté le risque de tomber dans la précarité dans notre Région et notre pays. Tous nos efforts en commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé et dans toutes les autres commissions doivent se concentrer sur cette question, pour agir sur ces déterminants de manière

transversale et au plus vite, puisque l'environnement, les déterminants sociaux et les déterminants sociaux de la santé – le mode de vie et les conditions de vie et de travail – ont une influence déterminante sur la santé.

La politique menée à tous les échelons a dès lors un rôle essentiel à jouer pour réduire autant que possible ces causes d'inégalités sociales et améliorer les conditions de vie des Bruxelloises et des Bruxellois et, par-là, leur santé.

Malheureusement, la précarité n'est pas un phénomène nouveau dans notre Région. Depuis des années, aucun Gouvernement n'a réussi à améliorer la situation qui, au contraire, se détériore, que ce soit pour les familles monoparentales, les personnes sans abri, etc. La crise sanitaire risque, en outre, de précipiter plus rapidement dans la pauvreté celles et ceux qui sont sur le fil. Être dans une situation défavorisée peut avoir un caractère relatif ou absolu et revêtir différentes formes – modicité du patrimoine familial, instruction médiocre, précarité de l'emploi, impossibilité de renoncer à un métier dangereux ou sans avenir, mauvaises conditions de logement, circonstances qui rendent difficiles l'éducation des enfants, etc. Il s'agit de l'un des principaux problèmes de justice sociale auquel doit faire face notre société.

Vos recommandations insistent sur la nécessité de changer les choses de manière structurelle. Vous relevez que les conséquences pour ces personnes n'ont pas toujours été anticipées. Malheureusement, à la lecture du rapport, par les retours que nous avons eus en commission, ainsi que les témoignages des différents experts et expertes de terrain – institutions pour personnes porteuses de handicap, maisons de repos et de soins, etc. –, on ne peut que vous rejoindre sur ce point.

De plus, il faut reconnaître que la communication politique comme celle des experts et des expertes a été, à bien des égards, contradictoire. Des représentants des hôpitaux et des médecins généralistes nous l'ont encore rappelé jeudi dernier en commission. Ces déclarations confuses ont contribué à stigmatiser certaines communautés et, même, à encourager la délation entre voisins.

Nous voyons dès lors toute l'importance, pour les citoyens, de pouvoir alerter les pouvoirs publics et demander assistance.

Dans vos recommandations, vous demandez au Gouvernement de prévenir l'impact potentiellement négatif de chaque décision sur les groupes les plus vulnérables et discriminés : personnes en situation de handicap, personnes ayant un statut socio-économique plus faible, personnes âgées, familles précarisées, Roms, gens du voyage, etc. J'ajouterais ici le genre. Même si l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) est le réceptacle de ces plaintes, il faut rappeler que la pauvreté et l'isolement présentent un visage très féminin au sein de notre Région.

En pratique, en temps de crise, des décisions sont prises en urgence, ce qui n'est pas toujours simple. Avez-vous contribué à aiguiller les autorités dans ce contexte ? À l'avenir, il conviendrait que le Parlement et Unia travaillent ensemble pour créer une grille d'analyse ou un outil servant de base pour prévenir toute conséquence négative lors d'une prise de décision.

Certains d'entre nous tentent d'avoir une grille de lecture genrée, ce qui n'est guère aisé, même dans les matières touchant l'aide aux personnes. Je le dis depuis les bancs de l'opposition, même si certains éléments évoluent dans le bon sens, j'imagine les difficultés rencontrées dans des circonstances particulières ou lors d'une crise, lorsqu'il faut

prendre des décisions en urgence pour les différents segments de la société.

J'aimerais revenir, au nom de mon groupe, sur quelques points que vous avez soulevés dans la seconde partie de votre rapport concernant les plaintes. Un aspect en particulier a trait aux remarques relatives aux personnes en hébergement. Ce que vous relatez rejoint parfaitement ce qui nous avait été rapporté en commission spéciale relative à la Covid-19 par la directrice de l'association des institutions bicommunautaires de Bruxelles-Capitale.

Vous dites dans le rapport que, dans le cas des personnes hébergées dans des institutions, le manque de personnel et les mesures sanitaires ont entraîné une diminution – voire la suppression – des activités, et que l'accès aux douches, aux soins et aux préaux a dès lors été supprimé. Les mesures d'hygiène et le respect de la distanciation sociale ont sensiblement compliqué la dispensation des soins.

La directrice que j'évoque plus haut, qui travaille en faveur des personnes porteuses de handicap, nous a rapporté exactement les mêmes problèmes, insistant principalement sur le manque de personnel, qui a rendu la prise en charge particulièrement difficile, voire impossible. Son plaidoyer m'a choquée et a particulièrement interpellé toutes les personnes présentes. Elle nous a notamment expliqué que des contacts avaient été pris avec les autorités régionales afin de les alerter du manque criant de personnel et de la gravité de la situation. En outre, elle regrettait de ne pas avoir obtenu de la part de la Région l'aide et l'écoute qu'elle avait sollicitées.

À la suite des plaintes que vous avez reçues, votre rapport mentionne une communication au groupe de travail fédéral. Avez-vous également pris contact avec les autorités régionales à ce sujet et avez-vous obtenu des réponses à vos préoccupations ?

Des aménagements ont-ils été envisagés et avez-vous pu observer des améliorations à la suite de cet appel à l'aide ?

Parmi les plaintes reçues d'associations de personnes porteuses de handicap, celles-ci disent craindre que l'on doive opérer un choix dans les traitements, ce qui risquerait de les pénaliser. Je n'ose parler d'un triage, c'est au-dessus de mes forces. Vous dites dans le rapport avoir rappelé que décider de soigner un malade ne pouvait jamais se faire sur la base de son âge ou de son handicap. Pourtant, des médecins ont constaté que cela avait été le cas pendant la première vague, dans les maisons de repos et maisons de repos et de soins, durant un laps de temps apparemment assez court. Pouvez-vous nous le confirmer ? Avez-vous reçu des plaintes spécifiques à ce sujet ?

Selon vous, certains dénoncent l'apparition d'un modèle traditionnel de la famille sur lequel se seraient fondés les choix des autorités et qui, bien entendu, ne peut s'appliquer à tout un chacun. Cela rappelle les combats menés en commission sur le statut de la femme, où nous essayons de faire comprendre qu'il existe de nombreux modèles autres que celui de la famille traditionnelle. Vous avez néanmoins reçu des témoignages de personnes LGBTQI+, notamment, qui dénoncent ce type d'agissements. Unia a-t-elle formulé des recommandations aux villes et aux communes à ce sujet, dans l'objectif de tenir compte de cette problématique dans l'application des règles ?

Enfin, nous avons été frappés par les nombreux exemples de discrimination, comme le fait d'attribuer la responsabilité de la diffusion du virus à une communauté ou un groupe de personnes en temps de crise. Cela fait penser à ces anciens rituels religieux où les péchés collectifs étaient

métaphoriquement reprochés à un bouc émissaire pour garantir une certaine paix au reste de la société. Cette théorie du complot trompeuse et dangereuse se propage essentiellement en ligne, avec la pandémie. La plupart y croient, d'autres cherchent délibérément à provoquer, manipuler ou cibler certaines personnes pour des raisons politiques ou financières.

La Commission européenne a beaucoup travaillé sur ce point. Elle a également rappelé que les théories du complot désignent un ennemi ou une machination secrète qui menace la vie ou les convictions des gens, déclenchant des mécanismes de défense qui peuvent alimenter des discriminations, justifier les crimes haineux et faire le lit de groupes extrémistes violents qui propagent la méfiance à l'égard des institutions publiques et des informations médicales.

Quel que soit le bouc émissaire, comment s'opposer à ceux et celles qui ressentent ce besoin irrépensible de les désigner ? En temps de crise, quelles sont vos recommandations pour lutter contre cette forme de stigmatisation envers ces différentes communautés et ces publics cibles ? Quelles actions préconisez-vous à court, moyen et long termes ?

Dans la troisième partie de votre rapport, vous avez tenté d'humaniser les chiffres que nous rapporte quotidiennement Sciensano. Ces informations plus concrètes quant à la sociologie des personnes derrière les chiffres apportent des preuves à vos constats et à vos hypothèses. Dans cette partie, vous nous expliquez qu'un élément marquant est l'absence, en Belgique, d'indicateurs permettant d'examiner l'origine ethnique ou le passé migratoire des personnes contaminées et décédées. Vous ajoutez que ces données existent dans d'autres pays et qu'elles indiquent que, proportionnellement, les minorités ethniques contractent davantage le virus et en meurent plus souvent.

Ne considérez-vous pas que votre demande d'indicateurs permettant d'examiner l'origine est en contradiction avec l'opinion de la Ligue des droits humains, qui considère que de sérieuses balises doivent être fixées dans le traçage des personnes affectées afin de protéger leurs droits et leurs libertés ?

Concernant les plaintes, parvenez-vous à distinguer les droits des besoins ? Dans cette crise, les droits doivent être respectés, mais il en va de même des besoins. Néanmoins, ils ne requièrent pas la même réponse.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** - Je souhaite vous remercier et vous féliciter pour la rédaction de ce rapport et pour le travail effectué durant cette crise de la Covid-19, ainsi que tout au long de l'année. On voit toute l'utilité d'un organisme comme Unia.

Je ne citerai pas toutes les mesures positives et actions concrètes prises au niveau politique, ni les budgets dégagés. Je ne vais pas non plus citer toutes les initiatives citoyennes, les actions de solidarité, la mobilisation et la créativité des associations et des acteurs de terrain. Nous les félicitons et les remercions encore.

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises dans cette enceinte que la Covid-19 est une maladie sociale. Et le rapport en fait état très clairement. Il révèle les inégalités qui sont amplifiées par l'épidémie. Les personnes en situation de précarité et de pauvreté sont plus malades que les autres, car elles vivent dans des lieux plus densément peuplés, où le virus se propage davantage. Elles sont aussi plus touchées par des facteurs de comorbidité, ce qui les rend plus fragiles face au virus.



Nous savons que ce public a moins accès aux campagnes de prévention et de promotion de la santé. En outre, les aînés de notre Région vivent proportionnellement plus en maison de repos qu'en famille. Or, nous savons aussi combien le virus a causé de dégâts dans les maisons de repos.

Votre rapport démontre la complexité du contexte bruxellois et révèle le caractère social de cette maladie. Cela ne peut que nous encourager à travailler de plus en plus sur la question des déterminismes sociaux de la santé. Nous sommes ainsi plusieurs à siéger en commission des Affaires sociales et de la Santé, tant au niveau de la Commission communautaire française que de la Commission communautaire commune. Nous souhaitons que ces questions soient abordées dans le cadre de toutes les autres commissions, car les origines des inégalités de santé sont sociales, territoriales, économiques, etc. Vous nous incitez donc à poursuivre le travail que nous réalisons tout au long de l'année.

En revanche, en ce qui concerne votre rapport sur les politiques publiques, vous avez déclaré que « mesurer, c'est savoir ». Cela nous rappelle la difficulté que nous rencontrons régulièrement pour obtenir des données précises et actualisées. Nous n'avons pas une vision claire des implications et des effets de cette maladie. J'ai donc envie de vous répondre qu'agir, c'est nommer. C'est pourquoi j'insiste sur le fait que la maladie à laquelle nous sommes confrontés est sociale.

Concernant la question des droits et des discriminations abordée dans votre rapport, M. Noppen, le directeur de l'hôpital universitaire néerlandophone de Bruxelles (Universitair Ziekenhuis Brussel, UZ Brussel) nous disait hier en commission spéciale Covid-19 que la gestion de cette crise sanitaire mettait en lumière trois problématiques : la sécurité sanitaire, l'économie et le respect des droits fondamentaux et des libertés. Les trois ne peuvent coexister et il en va donc d'un choix de société : quel est le choix de société que nous voulons opérer ? M. Noppen nous rappelait qu'en Belgique, nous n'avons rien voulu sacrifier et que nous avons ainsi cherché à garantir la coexistence de ces trois concepts.

Les mesures balancent donc plus ou moins en faveur des droits en matière de santé, de la prospérité et de l'économie, des libertés. Tel est le défi auquel nous faisons face. Dans votre rapport, vous soulevez la question de la proportionnalité, voire de l'applicabilité des mesures.

Je suis d'accord avec vous : nombre d'entre elles ont été prises sur la base d'une vision un peu stéréotypée et standardisée de la famille, avec deux adultes et des enfants, une maison, plusieurs connexions internet, etc. Nous n'avons pas assez pensé aux populations vulnérables : taille du logement, accès à l'école, aînés, familles monoparentales, etc. Il y a eu plusieurs signalements à ce sujet. Comment respecter une mesure quand je dois aller seule à un endroit, alors que je suis seule avec des enfants qui ont peut-être moins de trois ans ? Sont concernés aussi les étudiants, les personnes porteuses de handicap, etc.

Ceci nous amène à la question des niveaux d'intervention fédéral, régional, etc. Ce rapport montre l'importance d'agir encore plus au niveau local. Parmi les objectifs de la déclaration de politique régionale, mon groupe soutient très fort la mise en place des contrats locaux de santé territorialisés qui, en allant au plus près des populations et des besoins, vont permettre de prendre des mesures de santé communautaires, plus proportionnées et plus adaptées. C'est, à mon sens, un des grands enseignements de votre rapport.

Toutes vos recommandations sont intéressantes. Celle qui a le plus attiré notre attention est celle de la proportionnalité, l'idée de partir des besoins des personnes les plus vulnérables, sachant que les mesures qui seront prises pour y répondre bénéficieront à l'ensemble de la société. Cela correspond à ce que nous a expliqué Mme Céline Nieuwenhuys, de la Fédération des services sociaux (FdSS) en commission de la Santé : il faut partir de ces personnes pour adopter des mesures favorables à tous. C'est de cette manière qu'il sera possible d'avancer vers une société plus inclusive. C'est également l'objet de l'étude d'Unia dans son monitoring des discriminations.

Parmi les recommandations, je pointe aussi un élément fondamental, qui agit à plusieurs niveaux, à savoir la nécessité d'envoyer des messages accessibles et mieux ciblés, qu'il s'agisse de messages de protection sanitaire, de respect des mesures ou autres.

Parmi les recommandations que vous avez exposées, quelle serait la priorité, sachant que l'action politique requiert un échelonnement des actions ?

Votre méthodologie s'est fondée sur les signalements enregistrés durant la crise de la Covid-19. Vous avez aussi épinglé le manque de données, notamment concernant l'origine ethnique. Quel type de suivi envisageriez-vous, avec quels outils et indicateurs, pour nous aider dans la gestion de prochaines crises ?

Je voudrais également connaître vos suggestions pour favoriser la consultation des personnes. Comment mieux associer les personnes à la fois sur l'identification de leurs besoins, mais aussi sur leurs avis et leurs propositions pour construire des mesures applicables ?

Par ailleurs, la fracture numérique est l'un des effets de cette crise, et c'est compréhensible. En effet, avec les maladies sociales et les distances sociales, nous nous retrouvons dans un environnement très numérique. Nous déplorons le manque de relations sociales. Il s'agit d'un manque, qui joue également un rôle dans la difficulté d'accès aux services.

Nous connaissons le phénomène d'alphabétisation numérique. Ce n'est pas parce que vous avez un GSM dans vos mains toute la journée que vous êtes totalement à l'aise avec les outils qu'offre le numérique. De nombreuses personnes ont été mises sur le côté parce que, pour elles, prendre des rendez-vous sur internet, télécharger un formulaire et le renvoyer sont des démarches difficiles.

Ce qui a également été mis à mal, c'est la question de la confiance. Les questions sur les « antivax » et les « infox » témoignent d'une défiance et d'un manque de confiance. Il y a des raisons objectives et subjectives. Nous avons aussi observé une augmentation du phénomène de délation de voisinage. Quels seraient, selon vous, les ingrédients les plus importants pour restaurer cette confiance entre les citoyens, entre les citoyens et les médias, entre les citoyens et les responsables politiques, entre les citoyens et les représentants de toute forme d'autorité ?

Cette crise nous met face à des questions éthiques. Je pense plus particulièrement à la question des personnes âgées. Vous avez fait référence à ce projet, qui est toujours dans les cartons, d'une Convention de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur le droit des personnes âgées. Votre rapport nous montre que cette crise nous met face à nos maux, qui, dans notre Région, sont essentiellement les inégalités socio-économiques. Toute la réflexion que nous devons mener prioritairement sur la place des aînés dans nos sociétés me semble primordiale. Quel est votre avis à ce propos ?

À la lecture du rapport, je constate que les signalements émanent plus souvent d'hommes que de femmes. Comme Mme Teitelbaum, je suis assez sensible aux questions de genre, et je me demandais quelle était la raison de cette différence.

Quels signalements vous ont-ils été transmis lors de la deuxième vague ?

Enfin, s'agissant des aspects éthiques, j'aimerais vous entendre sur la place des aînés et sur le droit de refuser des soins. Des personnes âgées ont fait savoir qu'elles préféreraient prendre le risque de voir leurs petits-enfants plutôt que de mourir d'isolement. Le syndrome de glissement a été évoqué. Il a également été question du droit de retrait de travailleurs qui exercent des fonctions essentielles et qui ont été contraints à travailler. Autant de questions qui me semblent importantes.

**M. Petya Obolensky (PTB).** - Je remercie chaleureusement M. Charlier et l'ensemble de ses collaborateurs pour le travail réalisé.

Votre rapport est très inquiétant quant à la manière dont les droits fondamentaux ont été mis à mal au cours de cette crise, qui est malheureusement loin de s'achever. Je vous souhaite beaucoup de courage, au cours des années à venir, pour mener à bien votre travail d'accompagnement des victimes de discriminations, puisque leur nombre ne cesse de croître : 30 % d'augmentation dans les premiers mois de la crise de la Covid-19, si je m'en réfère au chiffre cité. C'est d'autant plus préoccupant que, comme nous le savons, toutes les victimes ne portent pas plainte et que ce pourcentage est probablement sous-évalué.

Je voudrais tout d'abord revenir sur les publics oubliés dont vous avez parlé : jeunes, personnes âgées, personnes en institution ou en situation de handicap, etc. Vous avez pu mesurer l'impact dramatique, sur cette population, des mesures politiques de lutte contre la Covid-19. Et n'oublions pas la situation humanitaire désastreuse dans les maisons de repos. Nos dirigeants eux-mêmes admettent pour ainsi dire qu'aucun plan n'était prêt.

Je retiens aussi la partie de votre exposé relative à ces centaines de compatriotes qui ont la double nationalité belgo-marocaine, qui ont été oubliés et se sont trouvés livrés à eux-mêmes hors de nos frontières comme s'il s'agissait de citoyens de seconde zone. Je suis ravi que ce problème soit à présent étudié au niveau fédéral, avec le travail réalisé sur le code consulaire, et que des progrès sont accomplis depuis quelques jours. Cette avancée me paraît très positive et je vous remercie d'avoir placé ces questions sous le feu des projecteurs.

L'augmentation du racisme est également préoccupante. Vous parlez de la stigmatisation des groupes de population soi-disant responsables de la propagation du virus. On a vu à quel point l'extrême droite était friande du sujet avant même que le virus ne soit présent en Belgique. Ses membres travaillent consciemment sur ce sujet et l'on entend d'ailleurs leurs propos jusque dans notre enceinte, ce qui m'inquiète également car un boulevard leur a été ouvert. Mais le problème est international et il suffit, pour s'en convaincre, de considérer ce qui s'est passé aux États-Unis au cours de ces dernières heures.

Pourtant, d'importants facteurs d'antiracisme pourraient émerger de la crise. Je pense par exemple à l'internationalisme et à l'esprit de solidarité et d'entraide qui a animé les scientifiques du monde entier à la recherche d'un vaccin. Nous, politiques, ne pourrions-nous réfléchir

d'avantage à la manière de faire pousser l'antiracisme en germe au sein de cette crise ?

Nous avons toutefois déjà eu largement l'occasion d'aborder ce thème, notamment lors de l'audition de la Ligue des droits humains en commission spéciale de la Covid-19 en décembre dernier.

En ce qui concerne le racisme, vous avez dit détenir des chiffres relatifs à la discrimination dans les écoles, due à la relégation dans les conseils de classe. Quels sont ces chiffres ?

Par ailleurs, les statistiques ethniques constituent un thème très complexe à traiter. Vous nous avez dit que vous étiez en train de réaliser une étude à ce sujet, car ce type de données est très important pour prouver les discriminations et mesurer le phénomène. Or, il me semble que de nombreuses études existent déjà dans ce domaine et montrent que nous détenons les moyens d'objectiver cette discrimination en appliquant d'autres méthodes de travail.

Sauf erreur de ma part, il s'agit donc davantage d'un manque d'action politique que d'un manque de statistiques. Je pense notamment à l'étude de view.brussels, parue en juin 2019, qui utilise la Banque-carrefour des entreprises (BCE) pour montrer l'existence d'un lien entre l'origine ethnique des chercheurs d'emploi et le fait qu'ils soient au chômage. De même, dans votre évaluation socio-économique, vous montrez à quel point les discriminations ethniques augmentent sur le marché du travail.

J'ai vraiment peur lorsque j'entends parler du contexte de fascisation. Chacun sait combien il est dangereux de classer les individus selon leur race et leur origine. Même si des garde-fous importants existent aujourd'hui – quels sont-ils d'ailleurs ? –, nul ne sait comment la situation pourrait évoluer à l'avenir. Des forces politiques pourraient les faire sauter aisément. L'extrême droite milite d'ailleurs activement pour l'établissement de statistiques ethniques. La question est donc sensible. Je sais que le front antiraciste est en général plutôt favorable à ce type de données, moyennant des garanties. Même la Commission européenne recommande à ses États membres de les utiliser. Il y a également tout l'aspect d'auto-identification des individus. Quel est votre avis sur cette question ?

J'aimerais revenir sur trois points de réflexion qui m'ont fortement interpellé à la lecture et à l'écoute de votre rapport. Ces éléments ont également été soulignés par la Ligue des droits humains, ce qui n'est sûrement pas un hasard. Ces rapports reposent en effet sur des enquêtes de terrain approfondies.

Le premier aspect est le décalage considérable entre la déresponsabilisation générale des politiques et la responsabilisation des individus. S'il est vrai que des mesures positives ont été prises, l'accent a surtout été mis sur la responsabilisation des citoyens et la culpabilisation individuelle, notamment lors des conférences de presse. Les amendes ont plu. À la sortie du premier confinement, il y avait plus d'amendes que de masques ! Nos dirigeants politiques belges ont pourtant tous une responsabilité importante. Je pense surtout aux mesures changeantes, et parfois contradictoires, qui ont été prises au niveau fédéral. La communication a été très mauvaise. Et, comme l'a signalé M. De Vos, il n'y a eu aucune réflexion sur l'absence de communication vis-à-vis des jeunes.

La situation était complexe et dramatique. Lors des échanges sur cette crise, j'ai été frappé de constater à quel

point on a l'impression que ce virus est un cataclysme tombé du ciel et contre lequel on ne peut rien faire. Selon moi, une série de décisions, voire d'indécisions politiques, nous ont placés parmi les pays ayant le moins bien géré la crise.

Dans votre rapport, vous soulignez une idée importante : le fait qu'il n'existe pas une seule manière de gérer cette crise et qu'il y a des responsabilités politiques derrière les choix qui sont faits ou non.

Cette pandémie est loin d'être terminée. Il serait intéressant de s'inspirer de ce qui se fait en Asie. Depuis vingt ans déjà, les Asiatiques savent qu'il faut dépister, tester massivement, tracer et isoler en cas de pandémie. Malheureusement, notre mépris, voire notre racisme, à leur égard, nous empêche d'aller voir ce qu'il se passe sur place. C'est vraiment dommage.

Un deuxième aspect que vous relevez dans votre rapport est celui de la confusion que crée le puzzle des différentes compétences. Vous le dites très finement, mais les choses sont encore pires en réalité. Le rapport de la Ligue des droits humains (LDH) est clair sur ce point et indique que les tendances régionalistes dominantes dans le monde politique ont entraîné plus de morts et d'abus que si nous disposions d'un système fédéral.

Les deux partis les plus importants au nord et au sud du pays s'inscrivent dans une tendance régionaliste, ce qui a de quoi nous inquiéter. La sécurité sociale est notre cathédrale commune, celle dont nous bénéficions tous et qui est mise à mal chaque jour par ceux qui tentent sans cesse de nous diviser, notamment l'extrême-droite.

La question sociale traverse tout votre exposé. Nous ne sommes pas tous égaux devant le confinement, le déconfinement ou la Covid-19. Le virus n'est pas égalitaire. Il s'agit même plutôt d'un virus de classe. Unia est pratiquement marxiste, M. Charlier ! Du début à la fin de votre rapport, vous soulignez l'absence d'égalité et le lien entre les conditions matérielles d'existence et l'effet souvent dramatique des mesures, sans jamais citer les mots tabous de « classe sociale », « travailleur » et « classe ouvrière ». Un élément frappant de votre rapport, c'est que vous citez tout au long de celui-ci tous ceux qui font tourner la société. Je me permettrai donc de vous offrir *Le Capital* de Karl Marx lors de notre prochaine rencontre.

Vous parlez des secteurs essentiels qui ont continué à fonctionner, à nous soigner, à nous nourrir, à faire tourner la société. La diversité est très grande au sein de cette classe ouvrière de première ligne. Comme vous l'avez dit, les personnes nées en dehors de l'Union européenne sont surreprésentées dans les secteurs du nettoyage, de l'action sociale et des transports publics. Cette classe ouvrière est également particulièrement féminine, puisque les femmes représentent 78 % du personnel dans le secteur de la santé. Et pourtant, c'est à ces personnes qu'on s'apprête à faire payer cette nouvelle crise.

Tout au long de votre étude, vous démontrez qu'il y a une forte corrélation entre les conditions socio-économiques, la propagation du virus et les attaques contre les droits fondamentaux. Cette approche va à l'encontre de l'idée dominante, diffusée par la plupart des partis politiques et de nombreux médias courants, à savoir que nous sommes tous dans le même bateau. Sophie Wilmès est persuadée que tous les Belges vivent dans une villa quatre façades et pratiquent l'équitation, le tennis ou le kayak...

*(Remarques de Mme Viviane Teitelbaum, députée)*

C'est expliqué en long et en large dans le rapport, ce n'est pas moi qui le dis ! Ce Gouvernement calque ses mesures

sur ceux qui ont la chance d'avoir une vie très confortable, comme nous, députés, qui sommes payés grassement. Je vous remercie de souligner cet aspect, mais il est regrettable que vous n'alliez pas au bout de l'analyse.

Vous pointez également le fait que les secteurs qui souffrent en première ligne depuis mars, à savoir la santé et l'enseignement, étaient déjà dans le rouge avant la crise sanitaire. En effet, ces secteurs sont saignés depuis les années 70 et la victoire idéologique néolibérale qui a influencé toutes les formations politiques qui pratiquent l'austérité, quelle que soit leur couleur, faisant stagner ou coupant les budgets, là où, au contraire, il faudrait investir de façon massive.

Mais où trouver l'argent ? Là où il s'accumule de façon scandaleuse. Le 1 % des ultra-riches a vu ses bénéfices croître de 30 % grâce à la crise. Ce qui caractérise notre époque et la politique d'austérité, c'est l'incapacité d'activer cette richesse.

Malgré le travail précieux que vous effectuez depuis des années, je crains que vos rapports annuels ne deviennent au fil des ans des encyclopédies de plusieurs tomes. J'ai bien peur, en effet, que, sauf à changer fondamentalement la donne, les signalements ne cessent de s'amplifier. Excusez-moi de faire de l'idéologie, mais je pense que c'est le moment de se poser la question de la distribution des richesses. Durant le premier confinement, tout le monde affirmait qu'il était temps de réfléchir à la direction que nous voulons prendre.

Beaucoup l'on dit, nous sommes face à une triple crise – sanitaire, socio-économique et démocratique – dont nous ne mesurons pas encore les conséquences futures. Cette crise, par ailleurs, se superpose à celle du système capitaliste, coincé dans une crise de surproduction tout en étant incapable de nourrir la planète et d'assurer une vie digne à des milliards de gens. Nous vivons toujours les soubresauts de la crise bancaire de 2008.

Nous savons que, durant ces périodes, tout s'accélère et que nous devons, en tant que politiques et démocrates, être particulièrement attentifs. L'histoire nous montre que c'est lors de chocs majeurs, qui rebattent les cartes dans toute une série de domaines, que les forces politiques dominantes en profitent pour imposer leur programme antisocial et néolibéral. C'est la thèse défendue par Naomi Klein dans son analyse sur les conséquences de l'ouragan Katrina de 2005 sur la Nouvelle-Orléans.

Le rapport de force actuel est en faveur de la droite et les inégalités n'ont jamais été aussi fortes dans l'histoire. Plutôt que d'accélérer l'adoption de mesures néolibérales – dérégulation, privatisation, coupure de budgets, en se gardant de toucher aux dividendes des actionnaires –, Naomi Klein préconise un choc de gauche mettant en avant les valeurs de solidarité, de partage, d'entraide et d'égalité.

Je suis d'accord avec toutes vos recommandations mais aucune d'entre elles ne sera possible si on n'insiste pas sur cette question cruciale. Vous le savez aussi bien que moi. C'est pourquoi il faudra gagner ce rapport de forces. Comme le disait Warren Buffett, qui a été longtemps l'homme le plus riche du monde, la lutte de classes existe et c'est ma classe – celle des super riches – qui fait la guerre et est en train de gagner.

Autrement dit, ce qui manque dans les recommandations, c'est celle qui permettra aux décideurs de développer les politiques sociales et écologiques qu'ils prétendent vouloir mener.

**Mme Farida Tahar (Ecolo).** - Contrairement à mon collègue, je ne ferai pas dans la provocation, mais plutôt dans la

reconnaissance de tout le travail de qualité que mènent les équipes d'Unia. Il s'agit d'un travail sérieux, de longue haleine et Unia n'est pourtant pas toujours soutenu financièrement par tous les niveaux de pouvoir. Compte tenu de ces circonstances, je tiens donc à vous remercier et vous féliciter au nom du groupe Ecolo pour la présentation, mais aussi tout le travail accompli en amont.

Ce n'est un secret pour personne : la crise sanitaire a révélé des inégalités sociales qui lui préexistaient. Rien de neuf donc. Vous avez longuement parlé de ces dernières, qui se déclinent auprès de différents groupes. Vous avez parlé des personnes en situation de handicap et avez rappelé l'importance, dans le cadre de votre recommandation, de l'obligation de respecter les aménagements raisonnables qui ont été votés et approuvés dans notre pays, même si ce n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle. Non content de soutenir cette recommandation, notre groupe va donc tout mettre en œuvre pour que ces aménagements raisonnables soient concrétisés et deviennent réellement effectifs au sein de nos différentes institutions.

Vous avez également rappelé l'importance d'accorder une attention particulière aux personnes âgées, durement touchées par cette crise sanitaire et encore à l'heure actuelle. Nous avons tous dans notre entourage des personnes âgées. Certaines nous ont quittés et j'ai une pensée particulière pour elles. Je pense aussi au personnel soignant qui accompagne ces dernières et réalise un travail formidable. Ce personnel a été durement frappé par la crise et a payé les conséquences du sous-financement des politiques de sécurité sociale et de soins de santé. Dans le cadre de vos observations, vous avez donc bien fait de rappeler l'importance de veiller à ce que les moyens financiers alloués soient à la hauteur des enjeux.

À plusieurs reprises, vous avez également rappelé dans votre rapport que les jeunes sont une population fréquemment pointée du doigt pour le non-respect des mesures. Avez-vous des recommandations précises concernant ce public en particulier, durement frappé par cette stigmatisation, mais aussi économiquement, avec la disparition des jobs étudiants ? Les employeurs privilégient, en ces circonstances, les travailleurs sous contrat.

D'autres étudiants subissent la fracture numérique, car il ne suffit pas de disposer d'un GSM, encore faut-il savoir l'utiliser. Cette situation ne touche pas seulement les jeunes, mais elle les affecte davantage.

Je ne vous ai pas entendu au sujet des personnes dépourvues de titre de séjour, durement touchées par la crise du coronavirus, non seulement au niveau sanitaire, mais aussi dans l'accès aux services de première nécessité. Ce public, largement composé de femmes et d'enfants, est contraint de travailler pour subvenir à ses besoins mais, dans les circonstances actuelles, n'a plus accès au monde du travail et fait la file pour obtenir des colis alimentaires.

Ces situations touchent d'autres publics, comme les femmes, déjà soumises avant la crise à des contrats précaires, à durée déterminée ou à temps partiel, et qui doivent combiner garde d'enfants et télétravail, ce qui est impossible. On imagine le montant perçu par celles qui ont perdu leur travail, parfois des mères célibataires, et se sont retrouvées au chômage temporaire. Que leur reste-t-il pour payer le loyer, les factures et s'occuper des enfants ?

Monsieur Charlier, vous avez également mentionné les différentes formes de discrimination subies depuis le début de la crise par la population asiatique. Il s'agit effectivement d'un public qui a été directement stigmatisé par la crise, et les responsables politiques n'ont peut-être pas suffisamment anticipé ce phénomène. Vous avez

notamment évoqué l'exemple d'un client qui s'était vu refuser l'accès à un hôtel, mais la presse nous apprend régulièrement qu'il ne s'agit pas là de l'unique forme de propos racistes ou de haine à l'égard de ce public.

Enfin, vous avez rappelé l'importance qu'il convient d'accorder à la population LGBTQI+, qui a, elle aussi, été fortement frappée lors de cette crise sanitaire. Il est vrai que ce public fait l'objet d'une perception particulière et d'un manque d'anticipation, car notre société continue de prôner un modèle de famille qui ne correspond en rien à la situation des femmes célibataires avec ou sans enfants, des couples homosexuels, des familles nombreuses, etc. La crise a clairement montré que toutes ces situations n'avaient pas été prises en compte.

Loin de moi l'idée de reproduire le constat de votre rapport, mais il me semblait important de rappeler qu'avant la crise sanitaire préexistaient déjà ces situations de discrimination et ces constats dont vous nous faites aujourd'hui la lecture. Vous évoquez une hausse de 30 % des signalements pour la première vague, et je n'ose imaginer quels seront les chiffres pour la seconde vague. Mes collègues et moi-même sommes curieux de voir l'évaluation que vous en faites déjà.

Certes, nous n'étions pas préparés à la première vague, nous avons dû agir dans l'urgence et parer au plus pressé en collant des sparadraps sur des plaies béantes. Aujourd'hui, toutefois, nous ne pouvons pas dire que nous ne connaissons pas la situation ou que nous manquons de moyens ou d'informations.

Concernant l'importance et l'équilibre de la proportionnalité des mesures, vous avez rappelé d'emblée l'importance de l'équilibre entre l'impératif de sécurité – qui sous-entend la protection des citoyens – et l'impératif de liberté.

Cet équilibre et la nécessité de garantir des mesures de sécurité à notre population, tout en veillant à ce que les libertés fondamentales et la vie privée ne soient pas mises à mal, sont essentiels pour le groupe Ecolo. Or, nous observons plutôt des manquements et une intrusion dans la protection de la vie privée. Nous avons un rôle à jouer à ce niveau-là en tant que parlementaires et responsables politiques. Nous devons rassurer les citoyens quant à l'importance et à la nécessité de préserver cet équilibre entre la liberté et la sécurité.

Vous insistez sur l'importance de réfléchir au principe de proportionnalité entre la liberté et la sécurité. J'aurais donc voulu vous entendre davantage sur cette thématique, qui traverse tout le rapport en filigrane.

Par ailleurs, de quelle façon envisagez-vous concrètement le soutien aux secteurs en difficulté, la réflexion sur l'effet négatif des mesures, la mesure de cet effet, etc. ?

J'aurais également voulu vous entendre à propos du processus d'accompagnement des plaignants. Vous avez en effet évoqué les sources et la manière dont les signalements vous parviennent. Il est vrai que davantage d'hommes font appel à vous et j'aimerais en connaître les raisons.

Quand c'est possible, je crois que vous adoptez une posture de médiateur dans l'accompagnement des plaignants. Combien d'accompagnements ont-ils fait l'objet d'une médiation et combien ont-ils abouti à une plainte, parfois inévitable, en justice ? Ce type de données ne me semble pas suffisamment traité dans ce rapport.

Enfin, j'aurais souhaité vous interpellier sur les moyens financiers et humains. J'imagine qu'avec une hausse de 30 % du nombre de signalements, vous avez dû renforcer vos équipes et obtenir davantage de moyens publics. Les

estimez-vous suffisants, au regard des budgets récemment votés et compte tenu du travail de qualité effectué par Unia ?

**Mme Véronique Lefrancq (cdH).** - Je tiens à remercier M. Patrick Charlier pour sa présentation et pour le travail réalisé tout au long de l'année. Ce qui nous préoccupe tout particulièrement aujourd'hui, c'est le côté humain de cette crise sanitaire et économique.

On observe l'ampleur de cette crise sociale, notamment à travers les chiffres que vous citez : une augmentation des signalements de plus de 30 % par rapport à 2019, dont près de 30 % liés à la Covid-19 ; 1.846 signalements au total sur la période allant de février à août sont liés à la Covid-19.

Tout au long de cette crise, le cdH a rappelé, dans cette enceinte, la nécessité de se concentrer tout particulièrement sur le public le plus fragilisé durant cette période de pandémie, que ce soit au niveau des limites des pouvoirs spéciaux, de la lisibilité des mesures mises en place, de l'inégalité de certaines mesures sanitaires pour le public ou du fait que certaines de ces mesures n'étaient pas comprises par tous.

Pour les personnes porteuses de handicap, comme vous l'avez rappelé Monsieur Charlier, on ne peut oublier le droit à l'autonomie des personnes âgées, la santé mentale des jeunes, ou encore le manque d'aide dans le secteur économique.

Je suis particulièrement sensible à vos constats. J'ai écouté attentivement vos recommandations, mais je souhaite vous poser quelques questions supplémentaires.

Les jeunes de l'enseignement supérieur se sont retrouvés face à une surcharge de travail, un manque de communication quant aux mesures qui encadraient les concours et les examens dans cette période académique chamboulée et, de surcroît, une inégalité d'accès au numérique.

Une étude de l'Université libre de Bruxelles (ULB) indique que près de 30 % des étudiants déclarent vivre dans un environnement assez satisfaisant pour étudier, tandis que 21 % n'ont pas de connexion internet suffisante pour suivre les cours. De plus, les jeunes sont les plus touchés du point de vue de la santé mentale.

Nous ne sommes pas tous égaux face aux mesures sanitaires. Durant la première vague, plus de 60 % des étudiants ont perdu leur job sans compensation financière, alors que 30 % des étudiants jobistes estiment que ces revenus leur sont indispensables pour vivre.

Pour soutenir ces jeunes qui se sont retrouvés dans une situation discriminante, vous avez adressé un courrier aux hautes écoles et universités de la Communauté française. Quelle a été leur réponse ? Avez-vous observé des changements ou une réaction à la suite de ce courrier ?

Les étudiants sont actuellement en période d'examen et en confinement dû à la deuxième vague épidémique. Le manque de lisibilité des modalités des examens a fait la une de la rentrée. Que pensez-vous de la gestion actuelle en cette période d'examens ? Avez-vous des retours des étudiants sur cette session et le premier quadrimestre de leur année académique, qui s'est déroulé dans une situation similaire à la session précédente ?

La question des personnes âgées a été abordée. Au total, Unia a reçu 331 signalements concernant des personnes de

plus de 65 ans. Je vous rejoins totalement à propos de cette aberration : certaines mesures prises concernaient les moins de 65 ans et d'autres les plus de 65 ans. La crise a mis en évidence notre capacité inégale à accepter des incohérences. Je n'aurais jamais cru vivre un tel scénario. Lorsque je vois la facilité avec laquelle les personnes obéissent docilement, c'est à la limite de rendre schizophrène.

Ces 331 signalements concernent principalement l'autonomie de nos aînés. Apparemment, le fait de désigner systématiquement les plus de 65 ans comme le public le plus fragile a été discriminant. Cette manière de procéder a empêché l'évaluation individuelle des personnes en fonction de leur état de santé et de leur situation spécifique.

Cette situation a surtout eu des effets sur le droit de vivre en famille, le droit de travailler ou d'exercer une activité volontaire. Il y a également eu des problèmes de communication et d'autres liés à la fracture numérique.

Je salue certaines de vos initiatives qui ont reçu des réponses. Par exemple, la demande d'amender l'arrêté royal relatif au chômage afin de permettre aux personnes âgées d'accéder au chômage temporaire. Je pense également à la demande d'un assouplissement des mesures sanitaires sans discrimination liée à l'âge.

Concernant le numérique, s'il a permis à certaines activités de se poursuivre malgré le confinement, il a creusé une fracture assez discriminante pour certains publics. Parmi vos recommandations, il y a celle relative à la Convention des personnes âgées, mais je n'ai pas compris spécifiquement son contenu. Quelles sont vos recommandations d'après les témoignages que vous avez reçus ? Comment faire face à ce phénomène ?

Vous avez également parlé des personnes en situation de handicap. Lors de la première vague, elles ont été les grandes oubliées des mesures. Il n'y a eu aucune considération à l'égard de ce public et de son besoin d'une adaptabilité des mesures. Pour les prochaines étapes, comme la vaccination, nous continuerons à faire preuve de vigilance. La vaccination nécessite en effet de définir un ordre de priorité pour les personnes placées dans les institutions, tout comme pour les résidents des maisons de repos. Les personnes en situation de handicap qui vivent en centre d'hébergement ne peuvent pas observer la distanciation sociale nécessaire pour se protéger.

Vous avez aussi parlé d'une nouvelle réglementation. Prévoyez-vous une communication ou un échange avec les publics qui travaillent avec les personnes handicapées afin de les sensibiliser à l'application de cette réglementation ?

Enfin, les discours qui visent à trouver un responsable en discriminant les personnes asiatiques, les jeunes, les personnes âgées, les demandeurs d'asile, les sans-papiers, les binationaux, la couleur de peau, la religion, l'antisémitisme, le personnel soignant, etc. sont un phénomène inquiétant.

Je rappelle la nécessité de combattre les discours haineux, racistes et populistes. Disposez-vous de données chiffrées quant au signalement de ces discours haineux ?

Si le virus touche tout le monde de la même manière, la crise sanitaire a des effets socio-économiques devant lesquels nous ne sommes pas égaux. Il est donc important de prendre ces éléments discriminants en considération sur le long terme.

Le rapport permet de rappeler la nécessité de ne pas généraliser des situations et de repenser la vision dans les politiques mises en place afin de ne pas oublier l'aspect humain. C'est d'ailleurs la dernière partie de votre rapport.

Vous avez dit que c'est notre société qui rend les citoyens vulnérables et je partage votre vision. En période de crise, ce sont les secteurs de l'aide aux personnes qui n'ont pas été souvent valorisés. J'espère que nous tirerons des leçons de ce que nous venons de vivre.

Une telle crise sanitaire montre les fragilités d'un pays, nous interroge sur notre capacité à réagir et à soutenir les plus vulnérables, à être solidaires, mais surtout à être résilients.

Il y a eu des discriminations, de la violence, des discours de haine, du populisme et de la délation, cette dernière étant devenue le sport en vogue de certains !

Il est vrai que le climat est assez inquiétant, y compris d'un point de vue international. Qu'il nous suffise de considérer de quelle manière nos voisins français abordent la question de la violation des droits fondamentaux en cette période de crise ! J'ai appris récemment que le Conseil d'État français avait autorisé l'élargissement des fichiers du renseignement. Et il ne s'agit là que d'un exemple de cette situation interpellante. Un tel climat réclame la vigilance de tous. À l'intention de ceux qui risqueraient de l'oublier, je rappelle que votre institution joue un rôle moteur de vigilance et de résilience.

Enfin, je profite de mon intervention pour remercier Mme la présidente d'avoir organisé cette commission plénière.

**Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).** - Au nom du groupe DéFI, je tiens à remercier Unia et M. Charlier pour ce travail de qualité et la visibilité qu'ils donnent à toutes les personnes en souffrance. Chaque personne est susceptible, au cours de sa vie, d'être victime au moins une fois de discrimination, et votre centre joue un rôle extrêmement important à cet égard.

La crise de la Covid-19 a touché de nombreuses personnes et mis en exergue et accentué la discrimination subie par beaucoup. Vous dites très justement, Monsieur Charlier, qu'il faudrait mesurer ces impacts négatifs pour la prochaine crise.

Vous avez également évoqué les droits fondamentaux. J'aimerais insister plus particulièrement sur les droits des seniors en maison de repos, qui ont été totalement bafoués durant cette crise.

Leur droit à la dignité humaine n'a pas été respecté, ils ont souffert d'une pénurie du personnel soignant et ont vu leurs visites supprimées ou limitées, les laissant totalement isolés. Aujourd'hui, bien que de nombreux seniors aient déjà été vaccinés contre le coronavirus, les conditions de visite n'ont toujours pas été assouplies en Région bruxelloise, alors qu'elles le sont déjà en Région flamande.

Vous avez raison, Monsieur Charlier, de souligner que nous devons absolument soutenir la Convention des droits des personnes âgées aux niveaux international et européen. La Belgique doit œuvrer à l'adoption d'une législation spécifique qui protège les personnes âgées.

Je voudrais également que nous n'oublions pas les femmes handicapées, ainsi que Mme Lefrancq l'a rappelé. Ces femmes sont victimes d'agressions sexuelles, elles sont surexposées, souvent seules, et représentent le groupe oublié lorsqu'on évoque les violences sexuelles. Avez-vous reçu des signalements relatifs à ce public et avez-vous des recommandations à lui formuler ?

Un autre aspect qui mérite notre attention est la traite des êtres humains. Le phénomène a connu une véritable explosion pendant la crise sanitaire, mais le nombre de signalements à cet égard est moins élevé, car il s'agit de victimes isolées qui n'osent pas sortir. Comment procédez-vous pour aborder ce public ? Parmi les autres catégories fortement touchées figurent les familles monoparentales, plus précisément les femmes. Disposez-vous de chiffres précis au sujet de ces familles ?

Enfin, j'aimerais qu'une attention soit accordée aux personnes transgenres. Avez-vous réalisé une étude d'impact de la crise sanitaire sur la qualité de vie de ces personnes ? Il a été question de proposer un logement d'urgence aux femmes victimes de violences intrafamiliales et conjugales. Par ailleurs, rappelons le triste cas de cette jeune transgenre qui s'est suicidée parce qu'elle n'avait pas accès à un tel logement. Êtes-vous en mesure de nous communiquer des chiffres exacts concernant ces personnes ?

Dans les mesures gouvernementales, DéFI a toujours été le premier à lutter contre toutes les formes de discrimination. M. Gosuin, le précédent ministre en charge de l'Economie, a participé au lancement de la stratégie 2025. Quant à son successeur, M. Clerfayt, il a pris plusieurs mesures pour lutter contre toutes les discriminations dont les femmes sont victimes. Je pense aux femmes qui travaillent dans le secteur des titres-services, durement touché par la crise. Des mesures ont été prises pour les soutenir. Je ne reviendrai pas sur toutes les initiatives positives prises par le Gouvernement bruxellois pendant cette pandémie. De très nombreux moyens socio-économiques ont été dégagés pour soutenir les gens.

J'en arrive à l'important aspect de la sensibilisation. Bruxelles est une ville cosmopolite où de nombreuses langues sont pratiquées. Pendant cette crise sanitaire, j'ai fait le tour des commerces tenus par des personnes issues de la diversité et beaucoup m'ont dit éprouver des difficultés à comprendre les règles. Il faut vraiment insister auprès des pouvoirs publics pour qu'elles soient traduites dans plusieurs langues.

Vous avez mentionné ce qu'il s'est passé à Liège. Comment faire pour communiquer efficacement en évitant toute stigmatisation ? Reconnaissons qu'il y a eu une résurgence de la maladie dans certaines communautés, dont la communauté subsaharienne, où beaucoup travaillent en première ligne dans le milieu médical et dans le secteur de la distribution. Ces personnes ont été fortement touchées par la crise et il ne faut pas sous-estimer cela.

J'en viens à un point qui me tient à cœur et qu'a évoqué Mme Lefrancq : l'enseignement. Depuis l'année passée, il est vrai que les équipes éducatives ont été seules pour juger les élèves dans le cadre des conseils de classe et ce, sans pouvoir recourir aux outils avec lesquels elles ont l'habitude de travailler : notes, points, etc. Loin de moi l'idée de stigmatiser qui que ce soit, mais il me paraît donc important de sensibiliser le corps enseignant à la problématique des préjugés.

Concernant les jeunes, il est vrai que la fracture numérique occasionne des discriminations au niveau des droits d'apprentissage. La génération actuelle des jeunes a le sentiment d'avoir nettement moins appris, d'avoir une moindre capacité d'apprentissage. Certains parents pourront compenser ce manque en proposant des cours à domicile à leurs enfants, mais d'autres ne pourront s'offrir ce luxe. Nous devons véritablement rester vigilants en la matière.

Vous avez parlé de délation. Celle-ci ne risque-t-elle pas d'engendrer une nouvelle forme de discrimination ? Il y a quelques jours, une émission télévisée nous apprenait que la délation s'exerce plus facilement à l'encontre de personnes différentes des délateurs. Avez-vous des informations à nous fournir à ce sujet ?

Vous avez parlé tout à l'heure du sentiment de paternalisme. Le considérez-vous comme un vecteur de discrimination ? De nombreuses personnes, surtout parmi les seniors, se sont plaintes d'être considérées comme des enfants. Qu'en pensez-vous ?

Je voudrais aussi revenir sur la question des boucs émissaires. Tout le monde y est passé : les Asiatiques, les jeunes, les seniors, les musulmans, les pentecôtistes, etc. Même le personnel soignant, qui réalise pourtant un travail magnifique, a été affecté. Ne pensez-vous pas que n'importe qui, un jour où l'autre, est susceptible de devenir un bouc émissaire ? Ne faudrait-il pas prévoir une sensibilisation sur ce thème ?

Par ailleurs, n'éprouvez-vous pas le sentiment que la Covid-19 a relégué quelques années de votre noble combat au second plan ? Vous avez beaucoup œuvré en faveur de la sensibilisation et avez mené des campagnes de qualité contre la délation, la désignation de boucs émissaires, les discriminations, etc. N'avez-vous pas l'impression qu'il vous faudra fournir un effort supplémentaire pour reconquérir le terrain perdu ?

Je m'arrêterai ici, non sans vous avoir tous deux remerciés, Monsieur Charlier et Madame la présidente.

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.** - Je remercie à mon tour M. Charlier pour son exposé et pour l'ensemble du travail réalisé par Unia. Merci aussi au Bureau et à Mme la présidente d'avoir organisé cette rencontre très instructive.

Il est certain qu'il n'est pas agréable de parler de discriminations et des conséquences d'une période de crise comme celle-ci. Les situations signalées sont navrantes et témoignent des revers de notre vie en commun. Les faits concernent souvent une discrimination indirecte, que les pouvoirs publics n'avaient pas souhaitée lorsqu'ils ont pris des mesures d'urgence et sans visibilité, dans ce contexte de crise. L'urgence et le manque de visibilité restent d'ailleurs valables aujourd'hui.

Nous vivons des circonstances particulières au niveau démocratique : nous avons adopté des pouvoirs spéciaux, entre autres au sein de notre Parlement, ce qui implique des contrôles démocratiques moindres que ceux qui s'appliquent habituellement. Ceci a engendré une série de situations discriminatoires. C'est une bonne chose que nous ayons pris un peu de recul, car depuis près d'un an, nous vivons à du 100 à l'heure. Nous prenons aujourd'hui le temps de dresser le bilan des mesures adoptées et des conséquences qu'elles ont pu avoir. C'était indispensable.

Je remercie donc tout un chacun pour son apport au débat. Merci encore à Unia de nous informer de la situation en matière de discriminations à Bruxelles. Cela éclaire nos travaux et nous permet de lutter de manière efficace contre les discriminations auxquelles est confrontée la population bruxelloise.

Nous avons un accord de collaboration avec Unia, accompagné d'un financement, qui nous permet de travailler en confiance, de manière constructive et régulière, et de faire du centre le lieu de collecte des signalements liés aux domaines de la Commission communautaire française. S'y ajoutent des aspects de formation et de coconstruction.

Nous avons d'ailleurs discuté ce matin, à l'initiative de Mme Tahar, de la manière dont vous accompagnez les services de la Commission communautaire française sur les plans de la diversité et des services de l'administration. La collaboration est donc pour nous très fructueuse.

Je note, dans votre travail de veille générale, une forte augmentation du nombre de signalements. Cela ne correspond pas forcément à une augmentation du nombre de cas de discrimination. C'est plutôt lié à la notoriété grandissante de l'institution, à son indépendance et à sa liberté d'action, qui la rendent incontournable. Qu'un autre pouvoir public, la Flandre, ait décidé de vous retirer sa confiance en est d'autant plus regrettable et incompréhensible.

À côté de ce chiffre général, étant en charge de la Promotion de la santé, je note aussi les remarques sur le secteur des soins. Particulièrement, nous retenons que l'accroissement de la diversité, tant chez les usagers que chez les soignants, est un enjeu de taille pour le développement des politiques de santé et de promotion de la santé.

Pour être au plus près des besoins des citoyens, nous avons renforcé, au cours de cette année, les approches de promotion de la santé, de santé communautaire, hors les murs (*outreach*) et de réduction des risques plutôt que les approches de pénalisation. C'est dans cette optique que nous entendons poursuivre la législation en matière de promotion de soins de santé et, plus particulièrement, de suivi de cette crise sanitaire. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler ce matin, lorsque nous avons abordé la question de la communication autour des campagnes de vaccination.

Les chiffres de signalement ont augmenté de 30 % en 2020 en raison, notamment, de la crise sanitaire et des problématiques liées à l'âge.

Il est certain que cette pandémie a fortement réduit nos libertés, dans les contextes démocratiques que j'ai rappelés il y a un instant. Il est légitime, normal et salutaire de souligner à quel point le fait de poursuivre des objectifs légitimes ne doit pas nous faire oublier la nécessaire solidarité avec les plus démunis et le principe de proportionnalité. C'est nécessaire non seulement sur le plan juridique, mais aussi sur le plan de l'empathie, du vivre ensemble et de la nécessité de faire société avec l'ensemble de la population, en particulier avec les plus fragilisés.

L'ensemble des mesures adoptées – et pas seulement celles prises par la Commission communautaire française – ont eu pour effet de restreindre les libertés individuelles. La Commission communautaire française a tenté, quant à elle, d'adapter les services qu'elle octroie aux citoyens, au regard des restrictions de liberté adoptées par ailleurs.

Par ailleurs, les mesures prises aux différents niveaux de pouvoir ont été guidées par l'urgence, dans un cadre inédit où nous étions privés de visibilité, sans pouvoir évaluer les conséquences en amont.

Ce n'est qu'après quelque temps et de manière parfois relativement rapide que nous avons pu adapter ces mesures, notamment dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins où nous avons autorisé un certain nombre de visites.

En ce qui concerne les enfants, il a fallu attendre quelques semaines pour que les pédiatres s'expriment et soient entendus, soulignant à quel point le confinement avait des effets négatifs sur les enfants. Il a ensuite été question des effets du confinement sur la santé mentale des femmes. Les

violences faites aux femmes, notamment, sont apparues assez rapidement pendant le premier confinement.

Au moment de la prise de décision, ces éléments n'étaient pas connus ou mesurables. Ils l'ont été petit à petit et des adaptations sont intervenues. Le monde de la recherche, y compris les services attachés aux Gouvernements, s'est mobilisé pour évaluer ces effets et conseiller aux pouvoirs publics d'adopter des mesures compensatoires ou de modifier celles qui devaient l'être.

Les situations de discrimination indirecte ont été très nombreuses. Toutes et tous les avez mentionnées. La situation a été particulièrement difficile à Bruxelles, étant donné le taux important de pauvreté, le nombre de familles qui vivent dans des logements exigus, sans accès ou avec des accès restreints à des espaces verts ou même extérieurs. En outre, les réalités familiales y sont très diverses et correspondent moins au modèle type de famille hétérosexuelle avec deux enfants utilisé dans les normes adoptées.

Vous relevez également que les secteurs contraints de cesser leurs activités ou les plus touchés par le confinement sont ceux où les travailleurs gagnent peu ou moins. J'ai noté votre remarque sur les étudiants et les jeunes travailleurs.

Très rapidement, la ligne d'écoute nous a alertés sur la forte augmentation des violences faites aux femmes. L'enfermement a rendu plus difficile encore la possibilité pour les victimes de faire appel aux services susceptibles de les aider.

Les confinements ont été très différents et beaucoup plus pénibles pour certaines familles. Les services de la Commission communautaire française ont été confrontés à ces réalités et ont essayé, partout où c'était possible, de limiter l'impact social et économique de la crise, tant pour les individus que pour le secteur non marchand qui œuvre au quotidien pour répondre aux besoins essentiels des Bruxelloises et des Bruxellois.

Je voudrais donc, une fois de plus, remercier les agents de la Commission communautaire française qui se sont démenés pendant toute cette période, de même que les associations qui sont en première ligne par rapport au citoyen et qui mettent en œuvre nos politiques.

Enfin, en tant que ministre-présidente en charge des Droits des femmes et de l'Égalité de genre, je note que les femmes ont été sur tous les fronts et dans tous les domaines pendant cette crise, que ce soit dans le domaine des soins de santé, dans les grandes surfaces ou dans le secteur du nettoyage.

J'aimerais également évoquer la charge mentale. En effet, qu'elles soient amenées à travailler à l'extérieur ou à télétravailler, les femmes ont également dû assumer le rôle d'institutrice à la maison pour leurs enfants. De telles situations, qui persistent toujours aujourd'hui, sont souvent invisibles et très peu prises en compte. Elles s'accompagnent souvent de difficultés, voire de traumatismes, pour celles qui sont encore contraintes de télétravailler.

Tels étaient les principaux enseignements que je voulais tirer de votre rapport. Je n'ai pas de questions particulières à poser en plus des nombreuses questions qui vous ont déjà été adressées. Nous allons à présent entamer une nouvelle période, à savoir celle de la vaccination, forts des recommandations que vous formulez et des constats que vous avez faits. La longueur de cette crise nous a permis de prendre un certain recul par rapport aux mesures adoptées

et aux incidences de ces mesures sur la population. Nous ne manquerons pas de tenir compte de vos précieuses recommandations.

**M. Patrick Charlier, directeur d'Unia.** - Quel est le temps dont je dispose ?

**Mme la présidente.** - Environ un quart d'heure.

**M. Patrick Charlier, directeur d'Unia.** - C'est l'illustration parfaite d'une inégalité, d'une discrimination. Je reçois six fois un quart d'heure de questions et je n'ai droit qu'à un quart d'heure pour y répondre... Je vais peut-être introduire un signalement chez Unia !

(Sourires)

**Mme la présidente.** - Vous pouvez également répondre à certains points par écrit.

**M. Patrick Charlier, directeur d'Unia.** - Madame Teitelbaum, nous avons effectivement conseillé les autorités. Vous trouverez dans le rapport et sur notre site la liste de nos interventions auprès des autorités. Parfois avec un certain résultat ! Nous avons souvent bénéficié d'une oreille attentive quand nous apportions certains éléments.

Comme l'a souligné Mme la ministre, certaines choses ne se font pas de manière consciente ou volontaire. C'est un clou sur lequel je tape très régulièrement : pour qu'il y ait discrimination, celle-ci ne doit en aucun cas être intentionnelle ; la discrimination est le résultat d'une situation de fait, qu'il faut combattre. Au contraire des discours ou des actes de haine, il ne s'agit pas de pointer le « méchant raciste » ou le « méchant discriminateur ». Et cela peut s'appliquer à des décisions prises par des autorités, par une école ou un employeur. On s'attache plus au fait qu'à l'intention. On ne cherche pas à stigmatiser quelqu'un.

Nous avons participé à deux groupes de travail sur les personnes vulnérables ; l'un a été mis en place par les autorités fédérales, l'autre par les autorités flamandes. Nous n'avons pas eu ce type d'action au niveau de la Région bruxelloise. Vu le volume de travail, nous avons agi de manière réactive, sur invitation. Nous n'avons pas sollicité la mise en place d'autres organes de concertation.

Vous m'avez demandé si nous avons formulé des recommandations aux villes et aux communes. La réponse est oui, et elles figurent sur notre site. Le 3 juin 2020, nous avons publié les « recommandations pour les villes et communes pendant la crise de la Covid-19, en particulier pour les personnes en situation de handicap ».

Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais avant le rapport Covid-19 publié à la fin du mois de septembre, nous avons rapidement organisé une consultation des personnes en situation de handicap afin de voir comment celles-ci vivaient la crise de la Covid-19. Cela a donné lieu à un rapport, que nous avons rendu public fin juin.

Début juin, nous avons publié les recommandations pour les villes et les communes et les avons diffusées auprès de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), de l'Association des villes et communes flamandes (Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten, VVSG) et des communes bruxelloises.

Quant à savoir si l'on peut faire une différence sur la base de l'âge ou du handicap, la question renvoie à certains principes de droit. Une différence de traitement sur la base d'un critère protégé, tel que l'âge ou le handicap, est considérée comme une discrimination si cette différence de



traitement n'est pas justifiée. Une différence sur la base de l'âge ou du handicap est donc possible, à condition qu'elle soit dûment justifiée.

La question la plus importante sera celle de la justification. Je pense notamment aux différences faites sur la base de l'âge aux personnes âgées de plus de 65 ans. À nos yeux, ces différences de traitement n'étaient pas suffisamment justifiées, choisir la limite de 65 ans est avant tout une question de facilité.

À l'inverse, l'âge de la majorité est généralement fixé par la loi à 18 ans. Cette différence sur la base de l'âge est justifiée, même si certaines majorités – la majorité pénale ou sexuelle, par exemple – sont fixées à moins de 18 ans. Il s'agit donc de notions variables. Il est vrai que l'âge de la pension est passé de 65 à 67 ans et a été fixé sur la base de l'âge également.

En d'autres termes, toute différence de traitement établie sur la base d'un critère ne constitue forcément une discrimination. Dans le cadre de la crise sanitaire, certaines mesures ont été prises sur la base de critères visant à interdire ou à imposer un comportement donné, sans que l'on se soit demandé au préalable si ces mesures étaient ou non justifiées. C'est ce que nous avons essayé de mettre en avant.

Plusieurs questions ont été posées sur la façon dont il convient de faire face à la théorie du complot. Comment se positionner face à ceux qui alimentent cette théorie, les discriminations et la stigmatisation ? Comment appréhender la déviance à l'égard des autorités ? Honnêtement, je n'ai pas la réponse et je ne peux en tout cas pas apporter de solution d'un coup de baguette magique.

Nous savons que les vérités alternatives constituent une réalité pour une frange de la population. Selon moi, il ne peut y avoir de question tabou : nous devons pouvoir parler de tout, ce qui ne veut pas dire n'importe comment, ni dans n'importe quels termes. Certains citoyens se montrent parfois méfiants envers les autorités, dont Unia fait bien évidemment partie en tant qu'institution publique. Cette déviance s'applique donc en partie à notre centre. Nous devons néanmoins pouvoir parler de tout, en ce compris des questions difficiles qui fâchent et qui polarisent.

Nous travaillons beaucoup sur les discours tenus sur les réseaux sociaux. Pendant longtemps, nous avons mis en place une stratégie de contre-discours lorsque nous entendions de grandes envolées, riches en lieux communs, contre les musulmans, les étrangers, les demandeurs d'asile ou encore les homosexuels.

Ces contre-discours peuvent s'avérer utiles lorsque vous êtes en relation avec des personnes proches, notamment sur les réseaux sociaux. Toutefois, entrer en relation et discuter avec des personnes plus éloignées – voire inconnues – sur Twitter ou les autres réseaux sociaux est une stratégie un peu vaine. En effet, ce choix risque de se retourner contre la personne qui réagit, car elle risque à son tour d'être visée par des « trolls » sans pouvoir convaincre l'interlocuteur qui ne veut pas réellement débattre.

Je suis donc assez modeste sur ce point. Si la solution à ce problème existait, je pense qu'on l'aurait mise en œuvre depuis longtemps. Ce point doit nous inciter à la réflexion mais, pour moi, il n'y a pas de sujet tabou, il y a simplement une manière de dire les choses.

La question relative aux indicateurs et aux statistiques ethniques a été posée à plusieurs reprises. Nous sommes partisans d'un système reposant sur des statistiques ethniques et nous en utilisons d'ailleurs un, notamment pour publier les chiffres sur le monitoring socio-économique.

Cela revient à donner des informations sur la situation des personnes en fonction de leur origine.

La première des garanties est que ces données sont complètement agrégées et qu'il est impossible de les désagréger. Le traitement de ces données ne permet pas de relier une personne à une catégorie donnée. On ne peut donc atteindre un certain niveau d'analyse. Je n'ai pas de chiffres absolus, mais si l'on travaille sur des données concernant moins de 1.000 personnes, il devient possible d'identifier les personnes au sein d'une catégorie.

Les villes de Gand et d'Anvers, par exemple, ont appliqué le monitoring socio-économique à leur propre personnel, mais plusieurs milliers de personnes y travaillent, que ce soit à la ville, au CPAS ou à la police. Les données collectées sont donc suffisantes pour faire une photographie sans permettre d'identifier ensuite les personnes.

Nous avons une idée, mais nous ne l'avons pas encore développée, faute de moyens. Ces données sont reprises dans le registre de la population. Il serait donc possible, comme nous l'avons fait pour le monitoring socio-économique, de les croiser avec celles issues d'autres bases de données existantes, notamment liées à des indices socio-économiques et de santé. Il faut toutefois toujours garder une échelle suffisamment grande pour garantir l'anonymat et l'impossibilité de désagréger les données.

Le monitoring socio-économique représente un travail considérable et coûteux, même si notre collaboration avec le Service public fédéral (SPF) Emploi nous a permis d'obtenir gratuitement les chiffres du registre national et de la Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS). Malgré cela, il s'agit d'un investissement considérable en matière de temps.

La question de la priorité est une question piège. La priorité doit être définie par rapport à l'endroit dont nous parlons aujourd'hui : la priorité pour la Commission communautaire française et les matières qui y sont liées, à savoir l'aide aux personnes.

Cela me permet également de répondre de manière transversale à la question relative au handicap, aux personnes âgées et aux maisons de repos et de soins (MRS). L'article 19 de la Convention des Nations unies évoque le choix de vie autonome. Derrière ce concept se cache la question de la désinstitutionnalisation. Un travail est effectué sur l'institutionnalisation ou la désinstitutionnalisation du monde du handicap. Il en va de même pour ce qui concerne les personnes âgées, les maisons de repos (MR) et les MRS.

La désinstitutionnalisation n'est pas qu'une question de murs. L'idée de disposer de grosses institutions employant un nombre élevé de travailleurs n'est probablement pas la voie à suivre. Nous travaillons actuellement sur un dossier qui concerne la Région wallonne en vue de la construction d'une institution de 80 lits pour personnes handicapées. Pour nous, la création de ce type d'institution collective aussi grande n'a plus de sens. Nous ne disons pas non plus qu'il faut fermer toutes les institutions, mais il faudrait peut-être en réduire la taille.

Nous parlons surtout de désinstitutionnalisation des esprits et de l'organisation en soi. En effet, c'est l'organisation qui est institutionnelle. Une organisation collective peut être désinstitutionnalisée en garantissant aux personnes qui y vivent la possibilité de faire des choix : choisir le moment où elles mangent, ce qu'elles mangent ou encore leur médecin.

Dans certaines MR, les personnes ne peuvent pas choisir leur médecin. En tout cas, ce choix leur est vivement

déconseillé afin de favoriser le médecin attaché à l'institution. Dans des lieux collectifs tels que ceux-là, il est pourtant important de permettre aux résidents d'effectuer des choix éclairés en toute indépendance ou dans la plus grande autonomie possible. Cela vaut pour le monde du handicap comme pour celui des MRS. Si je n'avais qu'une recommandation à adresser à la Commission communautaire française, ce serait celle de vous montrer attentifs à cette liberté de choix.

Comment associer les personnes ? Là encore, vous me paraissez bien placés pour prendre des initiatives favorisant l'ouverture au citoyen et pour construire les mesures de manière participative. De notre côté, nous avons réalisé une consultation de personnes en situation de handicap. Et une deuxième consultation à vocation plus généraliste, sur le respect des droits fondamentaux, vient d'arriver à son terme.

Autant que faire se peut, nous avons tenté d'aller au-delà des associations et des organisations de personnes handicapées pour interroger les personnes elles-mêmes. Les organisations ont bien entendu un rôle important à jouer, mais il faut aussi pouvoir toucher directement les personnes concernées par le handicap. Nous avons donc mené un important travail d'approche, notamment par la création de groupes de discussion, afin de rencontrer et entendre les personnes, indépendamment des organisations dont elles seraient éventuellement membres.

Quant à la Convention des Nations unies, nous établissons un parallèle avec la Convention sur le droit des personnes handicapées. Comme cette dernière, la Convention des Nations unies n'ouvre pas de nouveaux droits. Elle ne fait que traduire des droits préexistants dans d'autres pactes : par exemple, le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte relatif aux droits civils et politiques, les interdictions de discriminations, etc. Mais le fait de disposer d'une convention jette une lumière particulière sur cette question dont Unia assure la promotion, la protection et le suivi de manière indépendante. Dans ce contexte, Unia dispose d'un service dédié au handicap et a mis sur pied une commission d'accompagnement.

Autrement dit, une attention particulière est accordée à ces personnes, sans pour autant que des droits leur soient octroyés. Cela permet de travailler à la promotion, à la protection et au suivi à travers une optique particulière. Une convention présenterait l'avantage de mettre en avant le respect des droits des personnes âgées et de forcer davantage la mise en œuvre de politiques qui respectent ces droits fondamentaux.

J'en viens aux signalements actuels. Nous n'en avons pas encore enregistré, mais il s'agit là d'un point d'attention à l'égard duquel nous adoptons une attitude proactive. Nous sommes attentifs à la session d'examen des étudiants, notamment ceux qui étudient à l'étranger et doivent ou ne peuvent pas revenir, ou encore ceux qui sont malades, en quarantaine, et qui n'ont donc pas la possibilité de présenter leurs examens en présentiel. Il faut veiller à ce que ces jeunes puissent les passer. Je n'ai pas vérifié hier ou aujourd'hui mais, à ma connaissance, nous n'avons pas reçu de signalements. Il faut dire que nous sommes en pleine session et qu'il y a toujours un effet retard. Les citoyens ne s'adressent pas à nous directement.

Aujourd'hui, nous sommes également attentifs à la question de la vaccination et sommes d'ailleurs consultés en la matière. Pour nous, deux volets de la vaccination constituent une priorité. D'une part, nous devons garantir l'accès à la vaccination pour tous, sans discrimination, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de priorité ou d'exclusion de certains groupes. Là aussi, la communication à l'égard de

certains groupes cibles spécifiques sera primordiale, pour n'oublier personne. Nous avons vu que, dans le cadre de la campagne de dépistage, ceux qui avaient les moyens financiers avaient la possibilité de se faire tester. C'était notamment le cas de certains clubs de football, qui payaient pour faire tester tous leurs joueurs afin de pouvoir continuer à jouer.

J'ai entendu ce midi à la radio que, pour la première fois, une équipe cycliste professionnelle, dont le leader a gagné le Tour de France, avait été vaccinée aux frais de son sponsor, les Émirats arabes unis. Verrons-nous la même chose que dans certains lieux, où ceux qui ont les moyens financiers captent les vaccins et commencent à les diffuser ? C'est une question qui se pose.

La deuxième question est celle des potentielles discriminations à l'encontre des personnes qui ne sont pas vaccinées. Ces questions sont déjà abordées aujourd'hui, notamment au niveau des compagnies aériennes, qui envisagent de n'accepter que les passagers pouvant prouver qu'ils sont en ordre de vaccination.

Par le passé, nous avons déjà remis un avis sur l'interdiction de discriminer ou d'obliger quelqu'un à prouver qu'il a passé un test pour pouvoir revenir au travail. Cette question s'est posée durant les premières phases du déconfinement, où certains employeurs avaient envisagé d'obliger les travailleurs à fournir un test négatif pour pouvoir revenir sur leur lieu de travail.

La question se posera à présent pour la vaccination, avec deux volets : ceux qui n'ont pas encore été vaccinés parce qu'ils n'en ont pas encore eu l'occasion, même s'ils le souhaitent, et ceux qui refusent la vaccination.

L'accès à certains lieux, à l'emploi ou à l'école, sera-t-il barré aux personnes qui n'ont pas pu être vaccinées ? Ceux qui refusent d'être vaccinés pour des raisons de principe se verront-ils interdire l'accès à certains lieux en raison de leur choix ?

La loi antidiscrimination ne comporte pas de volet moral. Chacun est libre d'avoir un avis sur la nécessité ou pas de la vaccination et sur les personnes réfractaires aux vaccins pour telle ou telle raison. Le fait de refuser d'être vacciné dans le cadre actuel est un droit. Le vaccin n'est pas obligatoire et ne le sera pas. Par conséquent, chacun est libre de décider de ne pas être vacciné et a le droit de ne pas être discriminé en raison de ce choix.

Nous avons été consultés sur ce point de manière informelle pour voir comment opérationnaliser cette question relative à la non-discrimination.

Des questions ont également été posées à propos de la relégation par le conseil de classe. Je vous renvoie au « Baromètre diversité enseignement » publié par Unia en 2018. Nous avons fait à cette occasion une sorte de test de situation. Le caractère fictif de ce type d'exercice est presque inévitable car il est difficile de procéder à des tests de situation réels, impliquant des élèves fictifs.

Nous avons fonctionné avec un système de vignettes préparées par les universités. Ces vignettes décrivaient le résultat d'élèves à propos desquels il fallait délibérer. Les résultats prêtaient volontairement à délibération, à savoir qu'ils n'impliquaient pas une réussite ou un échec manifeste. Les résultats tournaient autour des 51 % avec un échec dans une matière importante. Ces vignettes ont été transmises à un nombre très important d'enseignants et on ne changeait dans la description que certaines caractéristiques et non le résultat : garçon ou fille, situation socio-économique favorable ou non avec référence aux

statuts et métiers des parents, nom belgo-belge ou à consonance étrangère.

Cette expérience a montré qu'à résultats identiques, les décisions des enseignants étaient différentes. Étaient délivrées des attestations d'orientation de réussite (AOA), de réussite avec restriction (AOB) et donc relégation puisqu'on ne peut poursuivre dans la même filière ou encore d'échec (AOC).

À travers cette technique, nous avons pu montrer que les conseils de classe ont tendance à prendre des décisions sur la base de critères qui ne sont pas uniquement liés aux résultats. Certaines représentations influencent les décisions. Un conseil de classe prend ainsi telle décision car il estime qu'un élève venant d'une famille d'origine étrangère ne sera pas soutenu par sa famille. Les filles et les garçons n'ont pas non plus le même type d'orientation pour des résultats similaires. Les filles de familles avec un indice socio-économique faible sont beaucoup plus orientées vers des filières visant à trouver un emploi plus rapidement que vers des filières propices à la poursuite des études.

Au mois de juin dernier, les conseils de classe ont dû prendre des décisions sans avoir pu évaluer les élèves durant la période de confinement. Nous craignons que cette réalité ne soit amplifiée, c'est pourquoi nous avons tiré la sonnette d'alarme. Nous n'avons cependant pas les résultats aujourd'hui.

Nous avons eu des retours des établissements d'enseignement supérieur nous expliquant ce qu'ils mettaient en œuvre. Et, je le répète, il y a eu énormément de bonne volonté pour bien faire et pour essayer de trouver des solutions concrètes. Parfois, les décisions ont cependant été prises un peu tard. Notre travail consistait à mettre en avant certaines réalités et à faire corriger certains aspects.

Face au puzzle des différentes compétences, nous plaidons clairement pour une « unité de commandement ». Nous n'avons pas à nous prononcer sur une refédéralisation. Néanmoins, Unia est une institution interfédérale, qui résulte d'un accord de coopération. Ma conviction est que l'interfédéralisation – dont on a beaucoup parlé – est le modèle de la Belgique du XXI<sup>e</sup> siècle. Il ne faut pas nécessairement tout refédéraliser, mais il est nécessaire d'avoir des concertations interfédérales. Le fait qu'Unia soit compétent pour tous les niveaux de pouvoir est parfois contraignant – je vais présenter le rapport annuel devant six Assemblées différentes –, mais c'est une valeur ajoutée de cette réalité. Si cela vous intéresse, j'ai écrit un article sur la question de l'interfédéralisation dans le dernier numéro de *Politique*.

Je me permets de vous reprendre au sujet des statistiques ethniques du monitoring socio-économique : elles ne sont pas basées sur la race, mais sur l'origine. Les mots ont de l'importance. Cela passe, par ailleurs, par des données agrégées, et il n'y aura donc pas de listes de personnes classées selon leur origine. Le risque d'instrumentalisation est, dès lors, pratiquement nul.

En ce qui concerne la question sociale, il me faudrait plus de quinze minutes pour parler du *Capital* de Karl Marx. Au-delà du clin d'œil, je ne pense pas que la problématique de l'égalité soit l'apanage d'un seul courant politique. En revanche, je pense que la problématique de l'inégalité fait intrinsèquement partie d'une certaine vision de la société. Cela nous renvoie à la question des discriminations individuelles ou structurelles. Pratiquement tout le monde peut reconnaître l'existence, au niveau politique, de discriminations individuelles : lorsque l'on refuse l'accès à

des biens, des services ou un emploi sur la base de la couleur de peau ou de l'orientation sexuelle.

Par contre, la discrimination structurelle n'est pas reconnue par tous. Il s'agit ici du fait que notre société reproduit les inégalités. Elle est normée sur le groupe majoritaire et lorsque l'on ne fait pas partie de ce dernier, la probabilité de se retrouver dans une situation inégalitaire est plus importante, quelle que soit la minorité dont on est issu : minorité d'origine, convictionnelle, basée sur un handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, etc. Ce phénomène est inhérent à notre société mais n'est pas accepté par tout le monde. C'est dans ce cadre que se pose, d'après moi, la question idéologique.

Dans ce sens, certains courants politiques s'inscrivent, selon moi, dans une approche beaucoup plus méritoire. On dit que notre société offre les mêmes chances et possibilités à tout le monde et le fait de s'en saisir ou non relève d'une responsabilité individuelle, qu'il y ait échec ou réussite à la clé. Or, la discrimination structurelle relève d'une responsabilité collective. On m'a reproché de traiter l'État de raciste en tenant pareils propos. C'est mal me comprendre. Il y a un état de fait qui engendre une situation de discrimination et d'inégalités, sans devoir pointer du doigt ou stigmatiser quiconque a une intention volontairement discriminatoire.

Parler d'aménagements raisonnables, c'est déjà un constat d'échec. L'effort doit en effet porter en priorité sur l'accessibilité. Plus notre société sera accessible, moins nous aurons besoin d'aménagements raisonnables.

Je prendrai deux exemples dans le cadre de la crise sanitaire. Lors du premier confinement, la SNCB a suspendu un temps l'assistance aux personnes pour monter dans les trains. Si l'accès aux trains pouvait se faire de manière autonome, nous n'aurions cependant pas besoin d'une aide sur le quai !

La Belgique est reconnue pour son enseignement spécialisé. En revanche, l'enseignement ordinaire n'est pas suffisamment ouvert et inclusif. Les élèves de l'enseignement spécialisé ou les élèves à besoins spécifiques intégrés dans l'enseignement ordinaire ont davantage souffert du confinement parce que l'enseignement n'est pas inclusif. Les mesures d'enseignement à distance mises en place ont oublié les élèves en situation de handicap qui avaient besoin d'un soutien complémentaire. Si l'enseignement avait été inclusif et totalement accessible, les mesures adoptées auraient naturellement pris cette problématique en compte.

Certains aspects ne concernent pas directement Unia. Ainsi, la question des sans-papiers a été traitée par nos collègues de Myria, le Centre fédéral migration, qui s'efforce notamment d'améliorer l'accès au vaccin, aux tests et aux soins pour les sans-papiers. Myria a également publié un rapport sur la traite des êtres humains, question soulevée par Mme Bomele.

De même, pour ce qui concerne les jeunes et l'enseignement, je vous renvoie au travail effectué par le Délégué général aux droits de l'enfant, qui a remis un rapport remarquable sur l'incidence de la Covid-19 sur les jeunes. Enfin, toutes les questions de genre et d'analyse de genre sont traitées par l'IEFH. Nous n'empêtons pas sur les plates-bandes de nos collègues et veillons plutôt à travailler en bonne intelligence, notamment dans le cadre de la plateforme des droits humains. Je n'ai aucune explication sur le fait que nous ayons reçu un nombre de signalements plus élevé de la part de femmes que de la part d'hommes. La proportion pour 2020 est de 60 % – 40 %, alors que, pour

l'année précédente, elle était de 51 % pour les hommes et de 49 % pour les femmes. Il va sans dire que nous nous pencherons sur cet écart.

En l'occurrence, nous avons effectué un travail rapide. Il nous appartiendra de procéder à une analyse des dossiers. Certains des signalements qui nous sont parvenus ont fait l'objet de suivis, de médiations, d'interventions et de solutions. À ce jour, nous n'avons intenté aucune action en justice directement liée à la Covid-19 et aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Nos moyens financiers sont-ils suffisants ? Ce n'est pas lié à la Covid-19, mais en cinq ans, nos signalements ont doublé et les dossiers ont augmenté de près de 60 %, avec une augmentation constante d'année en année. Nous avons évalué nos besoins à neuf équivalents temps plein (ETP) pour pouvoir y faire face et avons introduit des demandes de financement complémentaire.

Comme nous dépendons du niveau interfédéral, nous avons introduit ces demandes au niveau fédéral, auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région bruxelloise, de la Région wallonne et de la Région flamande. Pour le moment, seule la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a fait part d'une décision favorable, en acceptant le financement d'un ETP.

La Région bruxelloise ne nous a pas encore répondu. Nous n'avons pas adressé de demande directe à la Commission communautaire française, puisque nous sommes déjà liés à celle-ci par une convention. Mais si vous avez des moyens, nous pourrions en discuter.

(Rires)

Nous avons besoin de moyens supplémentaires et avons introduit des demandes pour faire face à l'augmentation du contentieux que nous sommes amenés à traiter.

Une réflexion plus générale porte sur la liberté et la sécurité. Ma conviction est que les droits fondamentaux sont à la fois la liberté et la protection. De manière paradoxale, plus on est libre, moins on est protégé, et plus on est protégé, moins on est libre.

Les droits fondamentaux recouvrent les deux aspects : ce n'est pas uniquement la liberté – ce qui signifierait le pouvoir du fort sur le faible – mais ce n'est pas non plus uniquement la protection car, lorsqu'on est uniquement protégé, on n'a plus de liberté à un moment donné.

Les droits fondamentaux sont un vélo : l'une des pédales est celle de la liberté, l'autre est celle de la protection. Si vous voulez avancer, vous devez appuyer une fois sur une pédale, et une fois sur l'autre. Dans la crise de la Covid-19, le balancier penche très fort vers la protection et la sécurité et réduit la liberté. C'est pour cette raison que nous attirons aujourd'hui l'attention sur la liberté. Toutefois, s'il y a trop de liberté à un moment donné, des mesures de sécurité et de protection doivent être prises. Il ne faut pas privilégier l'une aux dépens de l'autre mais bien maintenir l'une et l'autre côte à côte.

C'est cela qui fait la complexité, mais aussi la richesse des droits fondamentaux. Il faut combiner les deux et être attentifs, nous assurer que la balance ne penche pas trop d'un côté ou de l'autre. On voit ce que les dérives libertaires peuvent donner quand on observe les événements aux États-Unis : on refuse à l'État tout rôle, tout contrôle, et on l'empêche de réguler les rapports sociaux et les rapports de domination.

J'en viens à la réflexion au sujet de la peur des Asiatiques. Il est vrai que la crise de la Covid-19 a fait émerger cette

réalité, mais en parlant à nos homologues dans d'autres pays, on se rend compte qu'il y a en fait relativement peu de dossiers de discrimination à l'encontre des personnes d'origine asiatique chez nous. Il y en a, certes, mais ce n'est pas aussi prononcé ni aussi virulent que ce qu'on constate en France ou aux Pays-Bas. Ces deux pays ont un passé colonial en Asie, ce qui n'est pas le cas de la Belgique.

On voit là clairement le lien qui s'établit entre les représentations qu'on se fait d'un groupe sur la base du passé historique et colonial. Cela nous renvoie bien sûr à notre propre passé colonial, mais celui-ci n'a rien à voir avec l'Asie. Les représentations négatives, stéréotypées, et les discours de haine au sujet des Asiatiques sont donc bien plus prononcés en France, en raison de l'Indochine entre autres, ou aux Pays-Bas, qui ont également un lourd passé colonial en Asie. Cette réalité est encore bien présente dans leurs sociétés aujourd'hui.

Je ne dis pas que les personnes d'origine asiatique ne font pas l'objet de discrimination ou de stigmatisation chez nous, mais pas dans la même mesure que dans les pays voisins. Cette discrimination est aussi beaucoup moins virulente que celle subie par d'autres groupes ethniques en Belgique, notamment les communautés maghrébines, turques, ou afro-descendantes.

Il est intéressant de se faire cette réflexion, à l'heure où le Parlement bruxellois va lancer les Assises contre le racisme, et le Gouvernement fédéral, la commission sur la décolonisation. C'est une belle illustration du lien entre le passé colonial et les actes discriminatoires et les discours de haine aujourd'hui.

Pour répondre à la question de Mme Lefrancq sur les discours haineux, notre prochain rapport contiendra une analyse plus fine des chiffres et données y afférents. Pour l'heure, nous n'en disposons pas encore car une telle analyse est qualitative et demande, dès lors, un travail considérable.

Nous avons donc agrégé de nombreux signalements – 20, 30, parfois 50 ou 100 – relatifs à un seul dossier. Le record est détenu par le film publicitaire d'autopromotion réalisé par l'hebdomadaire néerlandophone *Humo*, qui met en scène et caricature le virologue Marc Van Ranst ainsi que le membre du Vlaams Belang, Dries Van Langenhove. Le film se voulait humoristique mais n'en contenait pas moins une bonne dose de violence à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les mesures prises pour endiguer la pandémie de Covid-19. Unia a croulé sous les signalements.

Pour conclure, je voudrais revenir sur l'intervention de Mme la ministre, qui a évoqué l'accord entre Unia et la Commission communautaire française. Chaque année, nous organisons une réunion d'évaluation en prévision de laquelle nous préparons un rapport. À l'issue de la prochaine réunion, peut-être serait-il intéressant que ce rapport soit présenté devant votre Assemblée. Ce serait non seulement une première mais aussi une occasion de valoriser notre travail. L'IEFH est également partie prenante de cet accord.

Je clos mon exposé par cette proposition.

**Mme la présidente.**– Je vous remercie de toutes ces réponses. Comme vous le voyez, les groupes parlementaires manifestent un vif intérêt pour ces questions.

Nous ne pouvons bien évidemment pas couvrir l'intégralité du sujet aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle vous êtes invité à une nouvelle rencontre, afin de fournir de nouveaux éléments de réponse, notamment à travers vos rapports. Des rencontres plus régulières seraient bénéfiques pour notre institution.

**M. Patrick Charlier, directeur d'Unia.**- Personnellement, je trouve que notre accord avec la Commission communautaire française offre une valeur ajoutée dans le sens où il met l'accent sur la prévention et la sensibilisation.

Nous avons longuement parlé des signalements et des dossiers, des trains qui n'arrivent pas à l'heure, mais l'ensemble du travail préventif de formation mérite d'être connu, valorisé et amplifié.

**Mme la présidente.**- Ce n'est que partie remise.

#### **CLÔTURE**

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion, sur convocation.

La réunion est levée à 17h10.

Membres du Parlement présents à la réunion : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Nicole Nketo Bomele, Delphine Chabbert, Ibrahim Donmez, Isabelle Emmery, Zoé Genot, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Gladys Kazadi, Sadik Köksal, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Véronique Lefrancq, Rachid Madrane, Christophe Magdalijns, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Isabelle Pauthier, Magali Plovie, Farida Tahar, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membre du Gouvernement présente à la réunion : Barbara Trachte.

